

bioMérieux S.A.
Société anonyme au capital de 12 029 370 euros
Siège social : 69280 Marcy l'Etoile
673 620 399 RCS LYON

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales et du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des perspectives d'avenir. Nous soumettons à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice.

Il vous est également demandé de vous prononcer sur les points suivants :

- donner quitus aux Administrateurs ;
- approuver une convention réglementée ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène HABERT et de Monsieur Harold BOËL ;
- constater le remplacement du Commissaire aux Comptes Suppléant ;
- renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues ;
- autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; autorisation d'augmentation de capital corrélative en cas d'attribution d'actions gratuites à émettre.

1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

À fin décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé de bioMérieux a atteint 1 965 millions d'euros contre 1 698 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il s'est inscrit en hausse de 15,7 % d'une année sur l'autre, bénéficiant notamment d'effets de change favorables atteignant 136 millions d'euros (dont 108 millions d'euros dus au seul dollar américain). À taux de change et périmètre constants, la croissance d'une année sur l'autre a dépassé l'objectif fixé et s'établit à 7,1 %, bénéficiant notamment d'une accélération d'environ 300 points de base liée à la dynamique des ventes de FilmArray®.

1.1 Activité de bioMérieux SA

Filiales et parties liées

En juin 2015, la Société a octroyé un prêt à BioFire Diagnostics afin de financer la construction de son nouveau site industriel de Salt Lake City, pour un montant total de 95 millions de dollars, faisant l'objet de tirages à hauteur de 22,1 millions de dollars (20,1 millions d'euros) au 31 décembre 2015.

En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti à bioMérieux Inc. un prêt de 470 millions de dollars (344 millions d'euros) afin de financer l'acquisition de la société BioFire. Ce prêt a été octroyé pour une durée de 7 ans, et est remboursable en 14 échéances semestrielles et rémunéré à un taux fixe. Au titre de l'exercice 2015, bioMérieux Inc. a remboursé 67,1 millions de dollars (49,2 millions d'euros) à bioMérieux SA.

Acquisition de sociétés, cession de participation et partenariats

Fin décembre 2015, bioMérieux SA a acquis 94,8% de la société Quercus Scientific NV, société holding détenant 100% de la société Applied Maths NV et sa filiale à 100% d'Applied Maths Inc. Voir le paragraphe 1.2. ci-après.

La Société a cédé en 2015 les titres ReLIA Diagnostics pour 6,8 millions d'euros et a repris une provision comptabilisée sur les exercices antérieurs pour 5,1 millions d'euros.

Début 2015, un partenariat stratégique a été signé entre bioMérieux et COPAN dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, COPAN octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées WASP® et WASPLab™ en France (distribution exclusive) ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni (distribution co-exclusive). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les deux sociétés prévoient de collaborer, notamment pour développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

Divers

Le 31 mars 2015, bioMérieux SA a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans en vue de financer la réalisation de l'extension de son site de Marcy l'Etoile dont la livraison est prévue sur le second semestre 2016. Le terrain acquis et les travaux immobilisés en 2014 ont fait l'objet d'une cession au bailleur en avril 2015 pour un montant de 16,7 millions d'euros.

1.2 Activité du Groupe

Partenariats et accords stratégiques

- Acquisition de la société Applied Maths

Fin décembre 2015, bioMérieux a acquis Applied Maths, une société spécialisée dans le développement de solutions logicielles de pointe dans le domaine des sciences biologiques, notamment en matière de gestion de bases de données, d'analyse et d'interprétation de données biologiques complexes. Forte d'une expertise de plus de 20 ans, la société Applied Maths développe et commercialise le logiciel BioNumerics pour des applications en microbiologie, notamment en bactériologie, virologie et mycologie.

Le chiffre d'affaires de Applied Maths s'est élevé à environ 3 millions d'euros en 2015.

- Augmentation de capital de bioTheragnostics

Fin décembre 2015, bioMérieux a constaté une avancée significative dans la recherche de partenaires externes nécessaires pour l'accélération de la croissance de bioTheragnostics tout en offrant à bioMérieux l'opportunité de se recentrer sur le diagnostic des maladies infectieuses. Un contrat prévoyant l'entrée au capital de trois partenaires a été signé et prévoit de ramener la participation de bioMérieux à moins de 20%.

Dans ce contexte, bioMérieux a annoncé l'entrée au capital de bioTheragnostics de MVM Life Science Partners, Canepa Advanced Healthcare Fund et HealthQuest Capital. À l'issue de cette transaction, bioMérieux détiendra moins de 20 % du capital de bioTheragnostics qui restera consolidée globalement dans les comptes de bioMérieux jusqu'au 31 décembre 2015, puis sera ensuite hors du périmètre de consolidation du Groupe. Cette opération se traduit dans les comptes consolidés de bioMérieux pour l'exercice 2015 par une charge non-récurrente de 33 millions d'euros enregistrée en résultat opérationnel non-courant, et par une charge nette après impôts de 32 millions d'euros.

Nouveaux produits

Depuis le début de l'exercice, la Société a enrichi son offre commerciale dans plusieurs domaines :

- En **biologie moléculaire**, bioMérieux a considérablement étendu l'offre FilmArray® en 2015. Le système FilmArray® 2.0, nouvelle version de FilmArray®, a reçu l'autorisation de commercialisation de la FDA et a été marqué CE au 1^{er} trimestre 2015. Instrument de taille compacte, sa principale caractéristique est l'augmentation de sa cadence, les laboratoires pouvant tester jusqu'à 175 échantillons par jour. Cette solution permet de faire fonctionner ensemble jusqu'à 8 unités FilmArray® 2.0, reliées à un seul ordinateur, et peut être connectée au système informatique du laboratoire (LIS).

Le 8 octobre 2015, bioMérieux a reçu l'accréditation de novo de la FDA pour la commercialisation du panel FilmArray® Méningite-Encéphalite (ME) aux États-Unis. Ce panel est le premier test de diagnostic à répondre au besoin critique et encore non satisfait d'une identification rapide et précise des infections du système nerveux central. Avec un temps de réponse d'une heure environ, ce panel complet teste les 14 agents pathogènes (6 bactéries, 7 virus et 1 levure) les plus couramment responsables des méningites et encéphalites extrahospitalières. Le panel FilmArray® ME est disponible à la vente aux États-Unis depuis novembre 2015 et a été marqué CE en janvier 2016. Il peut être utilisé sur les plateformes FilmArray® et FilmArray® 2.0.

En outre, une nouvelle version du middleware NucliSENtral® a été lancée au cours du 1^{er} trimestre 2015. Ce middleware contribue à l'optimisation des flux de travail au sein des laboratoires de biologie moléculaire utilisant notamment les tests ARGENE® et les automates de préparation de l'échantillon (easyMAG® et easySTREAM™) de la Société.

Enfin, bioMérieux a lancé MERS-HCoV r-gene®, un nouveau kit RUO, c'est-à-dire réservé à une utilisation en recherche uniquement, permettant aux laboratoires d'élaborer un outil de détection du Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Les Coronavirus (CoV) sont principalement à l'origine de maladies respiratoires et entériques chez les hommes et certains animaux. MERS représente un risque important pour la santé publique, affichant un taux de mortalité d'environ 36 %.

- Dans le domaine des **applications industrielles**, la méthode de dénombrement TEMPO® a été intégrée par le département de l'agriculture des Etats-Unis dans son « Microbiology Laboratory Guidebook (MLG) », manuel qui présente les meilleures techniques et procédures d'analyse des laboratoires de microbiologie permettant de garantir un niveau de sécurité optimale dans la chaîne alimentaire nord-américaine.

En novembre 2015, bioMérieux a annoncé le lancement de GENE-UP®, sa nouvelle plateforme de diagnostic moléculaire par PCR pour la détection de micro-organismes (bactéries et virus). Destinée aux acteurs de la filière agroalimentaire, cette plateforme permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires, leur permettant à la fois de gagner en productivité et de limiter le risque de contamination entre les échantillons.

- Dans les **immunoessais**, bioMérieux a reçu en juillet 2015 l'accréditation 510(k) de la FDA pour la commercialisation de VIDAS® 3, la nouvelle génération VIDAS®, venant ainsi enrichir l'offre d'instruments de la gamme d'immunoessais aux Etats-Unis. VIDAS® 3 renforce la facilité d'utilisation qui fait le succès de la gamme VIDAS®. Il fonctionne sur le concept des tests unitaires pouvant être réalisés à la demande ou en série, 24h/24 et 7j/7. Ainsi, il convient tant aux laboratoires centralisés qu'aux laboratoires satellites et offre aux professionnels de santé une solution flexible et fiable leur permettant d'optimiser leur organisation et de garantir la qualité des actes de biologie. VIDAS® 3 est désormais disponible globalement à travers le monde.

En outre, bioMérieux a lancé VIDAS® High sensitive Troponin I, une nouvelle génération de test VIDAS® de haute sensibilité pour la quantification de la troponine. En seulement 2 heures, la réalisation d'un diagnostic d'exclusion ou de confirmation d'infarctus du myocarde est possible grâce au nouveau test VIDAS® High sensitive Troponin I pour 70 % des patients se présentant aux urgences pour des douleurs thoraciques. Ce test vient enrichir la gamme de tests à forte valeur médicale VIDAS®.

La Société a par ailleurs enrichi sa gamme de tests rapides d'immunoessais. bioMérieux a lancé au cours du 1^{er} trimestre 2015 le test de diagnostic rapide bioNexia® Legionella, pour la détection de la présence de Legionella pneumophila sérogroup 1, le pathogène le plus courant de la « maladie du légionnaire », directement dans les échantillons d'urine, en 15 minutes seulement.

bioMérieux a également obtenu le marquage CE pour bioNexia® H. pylori Ag, un test rapide pour la détection non-invasive de l'antigène de la bactérie Helicobacter pylori à partir d'échantillons de selles.

- Enfin, en décembre 2015, bioMérieux et Illumina ont conjointement annoncé le lancement de bioMérieux EpiSeq™, un service innovant de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) dédié au suivi épidémiologique et au contrôle des infections nosocomiales. bioMérieux EpiSeq™ est la première concrétisation de l'accord de collaboration signé entre bioMérieux et Illumina en novembre 2014 et allie leurs leaderships respectifs en microbiologie et en NGS pour développer des applications du séquençage en microbiologie.

Opérations industrielles

En 2015, les principaux investissements concernent notamment une nouvelle ligne de production de flacons d'hémoculture à Durham et la construction d'un nouveau bâtiment destiné au packaging en France ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour BioFire sur le site de Salt Lake City.

Procédures en cours

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (§14.4.1, 14.4.2 et 14.5 aux états financiers consolidés Annexe 9). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

Organisation des opérations de mécénat de bioMérieux

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (de 75 à 90 %) à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, et pour le solde à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2015, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2,7 millions d'euros, (dont 1,8 million d'euros au profit des deux Fondations citées ci-dessus), représentant 2,8 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA.

2 – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1 Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2015 (cf. Annexe 9) que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2.1.1 Comptes consolidés

Périmètre

La liste des filiales et participations figure en Annexe 1.

Sociétés consolidées

Au cours de l'année 2015, bioMérieux n'a créé aucune filiale.

Autres mouvements

En 2015, bioMérieux a acquis 94,8 % des actions de la société Quercus Scientific NV, holding de la société belge Applied Maths NV.

Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	1 964,6	1 698,4
Coût des ventes	-975,4	-853,9
Marge brute	989,2	844,5
Autres produits de l'activité (a)	38,9	41,1
Charges commerciales	-365,4	-311,3
Frais généraux	-163,8	-141,7
Recherche et développement	-238,9	-205,8
Total frais opérationnels	-768,1	-658,8
Résultat opérationnel courant contributif	260,0	226,8
Frais et amortissements du prix d'acquisition de Biofire (a)	-31,7	-23,9
Résultat opérationnel courant	228,3	202,9
Autres produits et charges opérationnels non courants	-33,4	0,6
Résultat opérationnel	194,9	203,6
Coût de l'endettement financier net	-24,6	-7,2
Autres produits et charges financiers	6,3	-8,9
Impôts sur les résultats	-65,9	-51,7
Entreprises associées	-0,2	-0,3
Résultat de l'ensemble consolidé	110,3	135,5
Part des minoritaires	-0,2	0,6
Part du Groupe	110,5	134,9
Résultat net de base par action	2,80 €	3,42 €
Résultat net dilué par action	2,80 €	3,42 €

(a) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les frais relatifs à son acquisition et les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat, ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

Compte de résultat

▾ Marge brute

A fin décembre 2015, la marge brute atteint 989,2 millions d'euros, soit 50,3 % du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport aux 49,7 % constatés à fin décembre 2014. Elle comprend 53 millions d'euros d'effets de change positifs par rapport à l'exercice précédent. La hausse du taux de marge brute provient notamment de la maîtrise des coûts de matières premières, du service après-vente et d'amortissement de la base installée. Dans un contexte de croissance des volumes marquée, les frais de stockage et d'expédition sont restés stables, favorisés par le retour à des conditions normales d'approvisionnement en bouteilles d'hémoculture, nécessitant un moindre recours à des envois en urgence.

Ces actions ont plus que compensé les dépréciations de stocks plus importantes qu'en 2014 liées à l'arrêt de la commercialisation de gammes décidé dans le cadre de projets d'optimisation du portefeuille produits ainsi que le démarrage des amortissements consécutifs aux investissements réalisés sur le site de Durham (Caroline du Nord, Etats-Unis).

▼ **Résultat opérationnel courant contributif**

En 2015, le résultat opérationnel courant contributif s'est élevé à 260,0 millions d'euros, conforme à l'objectif fixé en mars 2015. Il comprend 6,9 millions d'euros d'effets de change positifs d'une année sur l'autre et représente 13,2 % du chiffre d'affaires.

Une information par zone géographique est présentée en Annexe 5 pour l'exercice 2015.

- En 2015, les **charges commerciales** et les **frais généraux** se sont élevés à 529,2 millions d'euros, soit 26,9 % du chiffre d'affaires, à comparer à 453,0 millions d'euros, soit 26,6 % du chiffre d'affaires en 2014. Cette hausse reflète notamment les efforts mis en œuvre pour déployer la gamme FilmArray[®] ainsi que les actions commerciales engagées par bioTheranostics dans le contexte de la recherche de partenaires pour assurer son développement.
- En 2015, la Société a enrichi rapidement l'offre FilmArray[®] avec un menu élargi de panels et de nouveaux instruments, tout en poursuivant les activités de recherche et développement relatives aux gammes stratégiques VITEK[®], VIDAS[®] et BacT/ALERT[®]. Dans ce contexte, les **frais de R&D** se sont établis à 238,9 millions d'euros, contre 205,8 millions d'euros en 2014, soit environ 12 % du chiffre d'affaires sur les deux exercices.
- Les **crédits d'impôts** en faveur de la recherche et les **subventions** se sont élevés à 25,1 millions d'euros, contre 28,0 millions d'euros en 2014, où ils avaient bénéficié de réclamations faites au titre d'exercices antérieurs. Cette diminution a été partiellement compensée par une subvention reçue de l'Institut National de la Santé américain (NIH) par BioFire Diagnostics.
- Les « **autres produits de l'activité** » incluent principalement les redevances reçues et se sont élevés à 13,8 millions d'euros contre 13,1 millions durant l'exercice 2014.

▼ **Résultat opérationnel**

Les frais liés à l'acquisition de BioFire ont atteint en 2015 31,7 millions d'euros contre 23,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ils comprennent principalement l'amortissement des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ainsi qu'une provision de 13 millions d'euros relative au plan de rétention des salariés mis en place à cette occasion.

Les conditions d'entrée d'investisseurs privés au capital de bioTheranostics ont conduit bioMérieux à comptabiliser sur l'exercice 2015 une perte de valeur non récurrente des actifs (sans impact sur la trésorerie) ainsi que certains frais de transaction pour un montant total d'environ 33 millions d'euros avant impôts. En application des normes comptables en vigueur, l'opération ayant été réalisée en 2016, une reprise des réserves de conversion s'élevant à 11 millions d'euros sera enregistrée sur l'exercice 2016 et viendra ainsi minorer, sur les deux exercices cumulés, la charge constatée au titre de cette transaction.

Malgré cette charge non récurrente, le résultat opérationnel s'est élevé à fin décembre 2015 à 195 millions d'euros, en faible baisse par rapport aux 204 millions d'euros enregistrés en 2014.

▼ Résultat de l'ensemble consolidé

Le **charge financière nette** a représenté 18 millions d'euros sur l'exercice 2015, à comparer à 16 millions d'euros en 2014.

Le **coût de la dette** s'est établi à 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à 7,2 millions d'euros en 2014. Il inclut en 2015 17,3 millions d'euros au titre des frais financiers, contre 14,6 millions d'euros en 2014. Les variations de juste valeur des instruments de couverture de taux ont été faibles sur l'exercice 2015, alors qu'elles avaient favorisé de 5,3 millions d'euros le résultat financier en 2014 du fait de la baisse des taux, sans incidence sur la trésorerie. Dans le même temps, dans un contexte de grande volatilité des parités monétaires, les écarts de change négatifs constatés en 2015, correspondant principalement à des écarts temporaires sur les instruments de couverture mis en place sur certains prêts intra-groupe, se sont élevés à 7 millions d'euros.

En outre, l'exercice 2015 a permis d'enregistrer **d'autres produits financiers** s'élevant au total à 6,3 millions d'euros, alors qu'en 2014 ce poste faisait apparaître d'autres charges financières pour 8,9 millions d'euros. La cession en 2015 des titres d'une participation minoritaire a permis la reprise d'une provision de 7 millions d'euros. De plus, en 2015, le coût des instruments de couverture de change s'est réduit pour représenter 3,0 millions d'euros alors qu'il avait atteint 12,2 millions d'euros au terme de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2015, le **taux effectif d'impôt** (TEI) du Groupe a atteint 37,4 %, affecté par l'effet non récurrent des moins-values non déductibles enregistrées sur bioTheragnostics ainsi que par des évolutions de l'évaluation des actifs d'impôt liés aux pertes reportables. Hormis ces effets, le taux effectif d'impôts récurrent du Groupe se serait élevé à environ 26 %, inférieur au TEI de l'exercice 2014 qui était de 27,6 % et avait bénéficié de l'effet favorable de réclamations au titre d'exercices antérieurs.

Dans ces conditions, le **résultat de l'ensemble consolidé** en 2015 s'est établi à 110 millions d'euros à fin décembre 2015, affecté par la charge non-récurrente de 32 millions d'euros après impôts comptabilisée au titre de bioTheragnostics. Hors cette charge exceptionnelle, le résultat net aurait été de 142 millions d'euros, il était de 136 millions d'euros au 31 décembre 2014.

2.1.2 Comptes sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les résultats de bioMérieux ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2015	2014
Ventes marchandises et produits finis	851,8	804,4
Produits activités annexes	110,2	97,2
Chiffre d'affaires	962,0	901,6
Production stockée (encours + produits finis)	-2,8	35,8
Production immobilisée	5,8	5,7
Production activité	965,0	943,2
Achats	-329,7	-322,8
Variations stocks M.P./instruments	5,4	-33,3
Services extérieurs	-222,4	-209,3
Valeur ajoutée	418,3	377,7
Impôts, taxes et assimilés	-19,2	-17,1
Salaires et charges	-257,9	-248,4
Excédent brut d'exploitation	141,2	112,2

Amortissements et provisions	-5019	-50,7
Autres produits et charges d'exploitation	-35,7	-29,7
Résultat d'exploitation	54,6	31,8
Charges et produits financiers	-15,9	-6,5
Produits et charges des participations	36,7	29,8
Résultat courant avant impôt	75,4	55,2
Résultat exceptionnel	-0,8	-3,1
Participation des salariés	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	1,1	13,2
Bénéfice net	75,7	65,2
Résultat par action^(a)	1,92	1,65

^(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 962 millions d'euros contre 902 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 6,7 %. Les ventes domestiques sont en diminution de 3,5 % alors que les ventes export (principalement à des distributeurs) affichent une croissance de 9,2%.

La progression du chiffre d'affaires est également influencée par la hausse des ventes aux filiales de 8,4 %.

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 141,2 millions d'euros, soit 14,7 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 29 millions d'euros (25,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation bénéficie de la croissance de l'activité (6,7 %) à plus forte marge, et plus rapide que l'évolution des services extérieurs (6,2 %) et des charges de personnel (3,8 %).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 31,8 millions d'euros en 2014 à 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 71,5 %.

Cette croissance est notamment due à la croissance de l'activité ayant dégagé une valeur ajoutée de près de 418 millions d'euros compensée en partie par l'augmentation des services extérieurs et des charges de personnel.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 20,8 millions d'euros en 2015, contre 23,4 millions d'euros l'année précédente.

L'augmentation des dividendes reçus des filiales de 33,7 millions d'euros est compensée en partie par celle des pertes et provisions constatées sur les titres de participation des filiales à hauteur de 24,8 millions d'euros. Par ailleurs, les intérêts d'emprunts ont augmenté de 2,6 millions d'euros et les effets de change de 2,4 millions d'euros.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 75,4 millions d'euros, contre 55,2 millions d'euros l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2015 affiche une perte de 0,8 million d'euros contre une perte de 3,1 millions au 31 décembre 2014.

La dotation nette aux amortissements dérogatoires représente 5,7 millions d'euros, alors qu'elle s'élevait à 3,2 millions d'euros en 2014.

Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 75,7 millions d'euros contre 65,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 7,86 % du chiffre d'affaires contre 7,23 % au 31 décembre 2014.

Le crédit d'impôt recherche provisionné s'affiche à 19,4 millions d'euros, en hausse de 0,4 million d'euros.

Investissements

Les investissements en actifs corporels se sont élevés à 47,4 millions d'euros dont 21,9 millions d'euros relatifs aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites, avec notamment l'enregistrement de la construction du nouveau bâtiment de conditionnement de la gamme Vidas® sur le site de Marcy l'Etoile pour 4 millions d'euros, et sur la réfection des bâtiments de la zone tubes et flacons à Craponne pour 2,2 millions d'euros.

La Société a également poursuivi ses investissements au niveau de l'outil de production en consacrant une somme de 19,6 millions d'euros aux matériels et outillages industriels.

Les investissements en actifs incorporels représentent 10,4 millions d'euros dont 4,4 millions d'euros en logiciels.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles mises au rebut ou cédées représente 17 millions d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) diminuent de 14,8 millions d'euros en valeur brute, en raison principalement du remboursement de 49,2 millions d'euros du prêt consenti à bioMérieux Inc. et de la cession des titres ReLIA Diagnostics pour une valeur de 6,8 millions d'euros, partiellement compensés par l'acquisition des titres de Quercus Scientific NV (cf. §1.1) et l'octroi d'un prêt à la société BioFire Diagnostics d'un montant de 20,1 millions d'euros.

Est joint, en Annexe 2 au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

2.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Evolution du chiffre d'affaire

Évolution du chiffre d'affaires		
En millions d'euros		
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2014	1 698	
Effets de change	+136	+8,0 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+121	+7,1 %
Variations de périmètre ⁽¹⁾	+9	+0,6 %
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2015	1 965	+15,7 %

} +7,7 %

⁽¹⁾ BioFire : l'activité du 1^{er} janvier au 15 janvier 2015 est exclue du calcul de la croissance organique (date d'acquisition : 16/01/2014)

CEERAM : première intégration des ventes de cette start-up technologique acquise fin décembre 2014

Les évolutions de l'activité de l'exercice, d'une année sur l'autre et par zone géographique, sont résumées ci-après :

Chiffre d'affaires par région	12 mois 2015	12 mois 2014	Variation À données publiées	Variation À devises et périmètre constants
En millions d'euros				
Europe ⁽¹⁾	842,8	818,0	+3,0 %	+2,1 %
Amérique	749,2	562,5	+33,2 %	+16,2 %
Amérique du Nord	612,2	430,1	+42,4 %	+18,9 %
Amérique latine	137,0	132,4	+3,4 %	+7,4 %
Asie Pacifique	347,4	299,6	+15,9 %	+3,3 %
Total des régions	1 939,4	1 680,0	+15,4 %	+7,0 %
bioTheranostics	18,4	11,1	+ 65,9 %	+39,3 %
Collaborations de R&D	6,8	7,2		
Chiffre d'affaires Groupe	1 964,6	1 698,4	+15,7 %	+7,1 %

⁽¹⁾ y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

En Europe – Moyen-Orient – Afrique (43 % du chiffre d'affaires total des régions), le chiffre d'affaires au terme de l'année 2015 s'établit à 843 millions d'euros, en hausse de 2,1 % d'une année sur l'autre.

- En Europe de l'Ouest (37 % du chiffre d'affaires total des régions), le chiffre d'affaires est en hausse de près de 1 % sur l'exercice.
Les bonnes performances de l'Allemagne (+5 %), de la Grande-Bretagne (+6 %) et des pays Nordiques (+7 %), ainsi que le rétablissement d'une bonne dynamique dans les pays d'Europe du Sud (à l'exception de la Grèce) ont permis de compenser la décroissance constatée en France. Dans ce pays, l'activité a été globalement pénalisée par la consolidation des laboratoires, particulièrement les immunoessais où les ventes de VIDAS®, instrument de petite cadence se sont inscrites en décroissance. La nouvelle offre *Lab Efficiency* pour l'automatisation des laboratoires de microbiologie, lancée en 2015, devrait permettre de répondre efficacement à cette mutation du marché dès l'exercice 2016.
- Dans la zone Europe de l'Est – Moyen-Orient – Afrique, la croissance atteint près de 9 % d'une année sur l'autre au terme de l'année 2015, tirée par les bonnes performances de la Turquie, de l'Algérie et de la Russie. Néanmoins, cette zone reste marquée par une grande volatilité liée à l'instabilité géopolitique qui y règne.

En Amérique, le chiffre d'affaires au terme de l'année 2015 s'établit à 749 millions d'euros, en hausse de 16,2 % d'une année sur l'autre.

- En Amérique du Nord (32 % du chiffre d'affaires total des régions), l'activité a progressé de 18,9 % sur l'exercice. La croissance dans le domaine clinique a essentiellement été tirée par l'adoption du système FilmArray® et l'étendue de son menu désormais composé de 4 panels, par la performance vigoureuse de la gamme VIDAS®, en particulier le succès continu de VIDAS® B•R•A•H•M•S PCT™, et enfin, par la bonne adéquation de l'offre d'identification de pathogènes et d'antibiogramme automatisés VITEK® avec le besoin croissant d'automatisation des laboratoires de microbiologie. En outre, les applications industrielles ont enregistré une croissance solide liée au besoin grandissant de tests de stérilité dans le domaine pharmaceutique.
- En Amérique latine (7 % du chiffre d'affaires total des régions), la hausse de l'activité s'est établie à 7,4 % d'une année sur l'autre. Tous les pays de cette zone ont connu des taux de croissance élevés, en particulier, le Mexique de 10 %, la Colombie de 14 %, et l'Argentine de 25 %, à l'exception du Brésil en légère diminution d'une année sur l'autre.
Les ventes de réactifs en microbiologie ainsi qu'un démarrage encourageant de la gamme FilmArray® ont dynamisé les applications cliniques.

En Asie Pacifique (18 % du CA total des régions), le chiffre d'affaires au terme de l'année 2015 s'établit à 347 millions d'euros, en hausse de 3,3 % d'une année sur l'autre.

- L'activité s'est développée sur l'ensemble de la zone à l'exception de la Corée du Sud où, dans un marché ralenti et en consolidation, les ventes d'instruments ont subi un net fléchissement.
- La Chine a enregistré une croissance de 2,1 % sur l'exercice 2015, la bonne dynamique globale des ventes de réactifs compensant une activité plus faible dans les ventes d'équipements. L'année a été marquée par les bonnes performances des réactifs VIDAS® et des produits de biologie moléculaire, avec notamment le développement des ventes de FilmArray® à Hong Kong, ainsi que par un retour à la croissance des applications industrielles grâce au développement de nouveaux segments de clientèles du secteur privé.
- Dans le reste de la zone, l'Inde continue d'afficher une progression rapide, tirée par les gammes de microbiologie et d'immunoessais et par les applications industrielles. Les ventes dans la zone ASEAN affichent une hausse de près de 9 % d'une année sur l'autre.

Les évolutions de l'activité de l'exercice et par application sont résumées ci-après :

Chiffre d'affaires par application	12 mois 2015	12 mois 2014	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
En millions d'euros				
Applications Cliniques	1 551,8	1 341,0	15,7 %	+7,1 %
Microbiologie	879,2	801,8	+9,7 %	+3,0 %
Immunoessais ⁽¹⁾	435,6	386,0	+12,8 %	+5,8 %
Biologie Moléculaire ⁽²⁾	226,0	137,3	+64,6 %	+39,5 %
Autres gammes	11,1	15,9	-29,7 %	-31,0 %
Applications Industrielles	362,8	326,8	+11,0 %	+4,4 %
bioTheranostics	18,4	11,1	+65,9 %	+39,3 %
BioFire Defense	24,8	12,3	x 2,0	+67,3 %
Collaborations de R&D	6,8	7,2		
Chiffre d'affaires Groupe	1 964,6	1 698,4	+15,7 %	+7,1 %

⁽¹⁾ dont VIDAS[®] : +8,2 %

⁽²⁾ dont chiffre d'affaires de BioFire Diagnostics : 142 millions d'euros

Dans le domaine clinique, le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 atteint 1 552 millions d'euros soit une croissance organique annuelle de 7,1 %.

- En microbiologie, l'activité de l'exercice totalise 879 millions d'euros, alimentée dans toutes les régions par la bonne dynamique des gammes ID/AST automatisée VITEK[®], en particulier des ventes de cartes d'antibiogramme (AST) et des instruments de spectrométrie de masse VITEK[®] MS en croissance à deux chiffres.

Au terme de l'exercice 2015, la gamme d'hémoculture renoue avec la croissance, tirée par les ventes d'instruments du fait d'un retour progressif à la normale des relations avec la base de clientèle, et d'une stratégie commerciale plus offensive grâce au lancement d'un nouvel instrument plus automatisé, VIRTUO[™], et de nouveaux réactifs, les bouteilles BacT/ALERT[®] FAN[®] Plus, favorisant une meilleure neutralisation des antibiotiques.

- Dans les immunoessais, le chiffre d'affaires 2015 de la gamme VIDAS[®] a progressé de 8,2 % d'une année sur l'autre, tiré par le remarquable dynamisme des réactifs qui affichent une croissance à 2 chiffres dans toutes les régions à l'exception de l'Europe de l'Ouest en léger recul. En particulier, les réactifs à forte valeur médicale ont alimenté cette hausse, et notamment VIDAS[®] B•R•A•H•M•S PCT[™] qui représente désormais environ 7 % du chiffre d'affaires du Groupe.

- À l'issue de l'exercice 2015, les ventes en biologie moléculaire ont connu une hausse de près de 40 % d'une année sur l'autre. Malgré l'absence de pic d'épidémie de grippe sur l'année 2015, cette solide croissance est principalement portée par l'excellente performance de FilmArray[®] qui repose sur l'expansion de la base installée et de la base de clients ainsi que sur la consommation des panels associés. Le Panel Respiratoire reste le panel le plus vendu de la gamme FilmArray[®], tandis que les panels lancés plus récemment sont en pleine croissance, en particulier le Panel Gastro-Intestinal et le Panel Méningite/Encéphalite.
La gamme ARGENE[®] a enregistré une croissance solide de plus de 10 % par rapport à 2014.

Le chiffre d'affaires des applications industrielles (18 % du CA total) sur l'exercice 2015 atteint 363 millions d'euros, soit une croissance de 4,4 % d'une année sur l'autre, grâce à la bonne performance enregistrée au 4^e trimestre 2015, en hausse de 6,0 % par rapport à la même période en 2014. La vitalité des ventes en Amérique du Nord, dans la zone METERA et dans certains pays d'Europe ont contribué à renouer avec une croissance plus soutenue, portée également par les gammes d'identification bactérienne VITEK[®] et VIDAS[®] ainsi que par les milieux de culture.

La croissance organique des ventes de réactifs et de services, qui ont représenté 88 % du chiffre d'affaires consolidé, a atteint 7,1 % à fin décembre 2015.

Trésorerie et financement

▼ Flux liés à l'activité

L'**EBITDA**¹ a atteint 380 millions d'euros à fin décembre 2015 contre 332 millions d'euros un an auparavant, reflétant la croissance du résultat opérationnel courant contributif.

Au cours de l'exercice 2015, le **besoin en fonds de roulement d'exploitation** a augmenté de 37 millions d'euros, à comparer à une réduction de 24 millions d'euros en 2014. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- L'augmentation des stocks a été supérieure de près de 21 millions d'euros à celle de 2014, en particulier sur le site de Durham (Caroline du Nord, Etats-Unis) après le retour à des conditions satisfaisantes de production des flacons d'hémoculture, et sur le site de Salt Lake City (Utah, Etats-Unis), du fait de l'absence d'épidémie de grippe en Amérique du Nord au 4^{ème} trimestre 2015.
- Les créances clients ont diminué de 16 millions d'euros, reflétant notamment la poursuite d'une bonne dynamique dans les pays d'Europe du Sud, à comparer à une hausse de 2 millions d'euros l'année précédente.
- Les dettes fournisseurs ont diminué de 17 millions d'euros en 2015, contre une augmentation de 46 millions d'euros en 2014. Cette variation reflète notamment le règlement en 2015 d'un paiement échelonné enregistré en 2014 sur un contrat de licence, ainsi que des variations mineures dans la tombée calendaire de certaines échéances de paiement, dans un contexte de pression réglementaire accrue sur les délais de règlements fournisseurs.

Les **décaissements d'impôt** ont représenté 30 millions d'euros, à comparer à 57 millions d'euros l'année précédente. Cette baisse est notamment due aux effets de BioFire et de bioTheranostics au sein du groupe d'intégration fiscale nord-américain de bioMérieux.

▼ Flux liés aux opérations d'investissements

Du fait principalement de la concomitance de projets importants, liés en particulier à l'augmentation des capacités de production à Durham et Salt Lake City (Utah, Etats-Unis), à l'extension du site de Marcy l'Étoile (France), les décaissements liés aux **investissements** ont connu, comme attendu, une hausse sensible atteignant 208 millions d'euros dont 157 millions au titre des investissements industriels contre respectivement 166 et 135 millions d'euros en 2014.

Les cessions d'immobilisations ont représenté 18,6 millions d'euros en 2015, dont 13,2 millions d'euros provenant de la mise en place du crédit-bail relatif à l'agrandissement du site de Marcy l'Étoile. En 2014, les cessions d'immobilisations avaient représenté 16,4 millions d'euros avec notamment la cession d'un terrain aux Pays-Bas.

¹ L'EBITDA se définit comme la somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation

Dans ce contexte d'investissements soutenus, le **cash-flow libre**² s'est élevé en 2015 à 102 millions d'euros, contre 158 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les acquisitions d'immobilisations financières, nettes des cessions, se sont élevées à 17,9 millions d'euros, contre 2,2 millions d'euros en 2014, avec notamment l'acquisition de la société Applied Maths, la souscription à l'augmentation de capital d'une participation minoritaire, et la cession d'une autre participation minoritaire.

▼ **Flux liés aux opérations de financement**

En juin 2015, la Société a versé un dividende de 39,5 millions d'euros, équivalent à celui versé en 2014.

▼ **Endettement net**

L'**endettement net** au 31 décembre 2015 ressort à 219 millions d'euros contre 249 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué non tirée de 350 millions d'euros arrivant à échéance le 20 mai 2019. Enfin, le 31 mars 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Étoile.

2.3 Analyse financière des risques

Les facteurs de risques sont repris à l'Annexe 3.

² Le cash-flow libre correspond aux flux de trésorerie générés par l'exploitation, net des décaissements liés aux investissements

2.4 Information sur les délais de paiement des fournisseurs

2.4.1 Dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 par dates d'échéance

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2015 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		-600	-600
Echus à plus de 10 jours		-3 646	-3 646
Echus à moins de 10 jours		473	473
A échoir 0 à 30 jours		25 893	25 893
A échoir 31 à 60 jours		61 246	61 246
A échoir 61 à 90 jours		-97	-97
FNP	55 065		55 065
Total	55 065	83 269	138 334

Ces soldes ne prennent pas en compte les dettes sur fournisseurs d'immobilisations financières d'un montant de 5,7 millions d'euros, relatives aux acquisitions Advencis et Quercus Scientifics.

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 2 369 milliers d'euros relatif à des comptes fournisseurs débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation. Par ailleurs, les fournisseurs français représentent respectivement 19% des dettes échues et 44 % des dettes à échoir.

2.4.2 Dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 par dates d'échéance

L'exercice clos le 31 décembre 2014 affichait la répartition suivante :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2014 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		1 408	1 408
Echus à plus de 10 jours		11 693	11 693
Echus à moins de 10 jours		3 605	3 605
A échoir 0 à 30 jours		40 893	40 893
A échoir 31 à 60 jours		56 211	56 211
A échoir 61 à 90 jours		232	232
FNP	51 536		51 536
Total	51 536	114 042	165 578

3– AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit la somme de 75 654 870,75 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 80 982 110,27 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 156 636 981,02 euros, de la manière suivante :

- une somme de 25 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 625 000 000,28 euros à 650 000 000,28 euros ;
- une somme de 37 464,29 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 728 709,85 euros à 766 174,14 euros ;
- une somme de 39 453 740,00 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 1 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social⁽³⁾ ; le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2016 ;
- le solde, soit 92 145 776,73 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 865 603 605 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

Il est rappelé que la présente distribution est soumise pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sauf titres détenus dans un PEA) après application d'un abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du CGI. Elle est également soumise, le cas échéant, au prélèvement non libératoire de 21 % (obligatoire sauf dispense en fonction du revenu fiscal de référence).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes distribués en euros ^(a)	Dividende par action en euros ^(a)
31/12/2014	39 453 740,00	1,00
31/12/2013	39 453 740,00	1,00
31/12/2012	38 664 665,20	0,98

^(a) La Société n'a pas perçu de dividendes au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividendes a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

4 – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 417 838,97 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 158 779 euros.

⁽³⁾ Conformément à l'article L. 225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

5– SITUATION DES MANDATS

5.1 Mandats des administrateurs

Nous vous indiquons que les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Hélène Habert et de Monsieur Harold Boël arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5.2 Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaires aux comptes titulaires et de Commissaires aux comptes suppléants n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale 2016.

Néanmoins, suite à la fusion intervenue par voie d'absorption de la société Commissariat Contrôle Audit - CCA, Commissaire aux Comptes Suppléant de notre Société, par la société DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL, Commissaire aux Comptes Titulaire de notre Société, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA sis à NEUILLY SUR SEINE (92200) 63 rue de Villiers et ce, pour la durée du mandat restant à courir de la société Commissariat Contrôle Audit - CCA, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

6 – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est mis en ligne sur le site de la Société : www.biomerieux-finance.com, et nous le tenons par ailleurs à votre disposition.

A titre d'information, nous vous indiquons que deux conventions de prestations de services et de conseil, hors du champs d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ont été conclues entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA, et, d'une part, bioMérieux Inc., pour un montant d'environ 1,978 million d'euros, et, d'autre part, BioFire, pour un montant de 0,255 million d'euros.

7 – DELEGATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

7.1 Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273 / 2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales.

Nous vous proposons d'autoriser la Société à acquérir ses propres actions dans les limites suivantes (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société) :

- le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 200 euros, hors frais d'acquisition ;
- le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 789 074 800 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société). Le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat pourront être réalisées à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange initiée par la Société, dans les limites de la réglementation applicable.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

L'autorisation sera valable à compter de la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7.2 Autorisation du Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires – Autorisation d'augmentation de capital corrélative en cas d'attribution d'actions gratuites à émettre

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou

- de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que des mandataires sociaux éligibles en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ; en cas d'attribution d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la ou des périodes d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;
- de décider que le Conseil d'administration procédera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ;
 - de décider que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
 - de décider que les attributions d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles représentant un pourcentage supérieur à 0,95 % du capital social de la Société tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée, ce nombre ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;
 - de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration mais qui ne pourra être inférieure à un an et que lesdites actions devront être conservées pendant une durée minimale également fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra en aucun cas être inférieure à deux ans ;
 - de décider que les actions acquises dans le cadre de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative ;
 - de décider par ailleurs que, dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir ; lesdites actions seront librement cessibles à compter de leur livraison ;
 - de prendre acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;
 - de décider que le Conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment à l'effet de :
 - fixer les modalités et conditions (en ce compris, le cas échéant, des conditions de performance) des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation et les dates de jouissance des actions nouvelles ;
 - décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
 - déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution de ces actions ;
 - arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
 - fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital ;
 - procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées en cas d'éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts de la Société en conséquence, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;

- de prendre acte que le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution ;
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Nous vous demanderons également de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs pour fixer, en cas d'attribution d'actions nouvelles à émettre en cas d'attribution gratuite d'actions, le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital, constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées dans le limite de la durée légale, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de la présente autorisation et de ses suites.

8 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

▼ **Approbation de la FDA pour la commercialisation de FilmArray[®] Torch, instrument de haute cadence pour le diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses**

BioFire Diagnostics a déposé en janvier 2016 auprès de la FDA une demande d'accréditation *Special 510(k)* pour l'utilisation de son panel respiratoire FilmArray[®] avec le nouveau système FilmArray[®] Torch et a obtenu l'approbation de la FDA en février 2016.

FilmArray[®] Torch est l'innovation la plus récente de BioFire Diagnostics dans le domaine du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. Ce système modulaire est évolutif : dans sa configuration de base, il est composé de 2 modules pouvant analyser jusqu'à 42 échantillons patients par jour, tandis que le système complet, qui comprend 12 modules, peut en tester jusqu'à 262 par jour.

BioFire Diagnostics a soumis des demandes *510(k)* auprès de la FDA pour que l'utilisation de FilmArray[®] Torch puisse être étendue à l'ensemble des panels FilmArray[®] existants approuvés par la FDA : le Panel Sepsis, le Panel Gastro-Intestinal et le Panel Méningite-Encéphalite.

▼ **Augmentation de capital de bioTheranostics**

bioTheranostics développe des tests de biologie moléculaire pour qualifier les cancers métastatiques et prédire le risque de récurrence de cancers du sein, et en propose la mise en œuvre dans le cadre d'une activité de services (« CLIA Lab » - *Clinical Laboratory Improvement Amendments*), éloignée du cœur de métier du Groupe centré sur le diagnostic *in vitro* des maladies infectieuses. bioMérieux avait précédemment annoncé rechercher de nouveaux partenaires externes pour accélérer le développement de bioTheranostics.

Dans ce contexte, bioMérieux a annoncé l'entrée au capital de bioTheranostics de MVM Life Science Partners, Canepa Advanced Healthcare Fund et HealthQuest Capital. À l'issue de cette transaction, bioMérieux détiendra moins de 20 % du capital de bioTheranostics qui restera consolidée globalement dans les comptes de bioMérieux jusqu'au 31 décembre 2015 puis sera ensuite hors du périmètre de consolidation du Groupe. Cette opération se traduit dans les comptes consolidés de bioMérieux pour l'exercice 2015 par une charge non-récurrente de 33 millions d'euros enregistrée en résultat opérationnel non-courant, et par une charge nette après impôts de 32 millions d'euros.

9 – PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 devrait voir les ventes de FilmArray[®] continuer de contribuer significativement à la croissance du Groupe, et les autres gammes afficher des progressions cohérentes avec la dynamique de leurs marchés, dans un contexte néanmoins volatile du fait de situations économiques et géopolitiques contrastées selon les zones géographiques.

Dans ce contexte, bioMérieux se fixe comme objectif une **croissance organique** de son activité comprise **entre 6,0 % et 8,0 %** pour l'année 2016, à taux de change et périmètre constants, et dans l'hypothèse d'une épidémie saisonnière de grippe d'intensité moyenne. Alors que la grippe saisonnière avait été forte au cours des 3 premiers mois de 2015, la Société anticipe que l'épidémie de grippe plus faible au 1^{er} trimestre de l'année 2016 pourrait peser sur son taux de croissance d'un trimestre sur l'autre.

En 2016, la Société se donne pour objectif un **résultat opérationnel courant contributif** qui devrait ainsi être compris **entre 265 et 290 millions d'euros**. Cet objectif intègre les initiatives menées par bioMérieux pour améliorer son organisation, comme par exemple la réorganisation de la chaîne logistique, afin d'améliorer plus encore sa performance opérationnelle. La Société poursuivra notamment l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle et continuera de renforcer les structures liées au Management de la Qualité. Fidèle à sa feuille de route, bioMérieux assurera les efforts de recherche et commerciaux nécessaires à la conduite de sa stratégie d'innovation et d'internationalisation, deux axes majeurs sur lesquels elle ancrera son développement dans les années à venir.

Poursuivant ses projets industriels capacitaires initiés en 2015, la Société prévoit que son **effort d'investissement** reste marqué en 2016. Il pourrait atteindre **environ 285 millions d'euros**, incluant notamment et conformément aux normes comptables en vigueur, la comptabilisation totale de l'extension du site de Marcy l'Étoile financée par crédit-bail à hauteur de 45 millions d'euros.

10 – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les informations relatives à l'activité recherche et développement sont décrites en Annexe 4.

11 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ces informations vous sont présentées en Annexe 5 du présent rapport.

Par ailleurs, en Annexe 8, figure le rapport de l'organisme tiers indépendant en matière de RSE.

12 – ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

13 – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

13.1 Titre

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après.

13.1.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2015				Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013			
	Nombre d'action	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	23 240 090	58,90	46 480 180	70,73	23 240 090	58,90	46 480 180	70,78	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56
GIMD ^(c)	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20
Salariés ^(d)	187 600	0,48	375 200	0,57	203 420	0,52	340 314	0,52	217 010	0,55	353 460	0,54
Auto-détention ^(e)	3 455	0,01	0	0	5 320	0,01	0	0,00	10 613	0,03	0	0,00
Public	14 009 125	35,51	14 831 191	22,57	13 991 440	35,47	14 819 911	22,57	13 972 557	35,42	14 101 793	21,70
TOTAL	39 453 740	100	65 713 511	100	39 453 740	100	65 667 345	100	39 453 740	100	64 962 373	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE.

(e) Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux et d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

13.1.2 Franchissements de seuils déclarés à la Société, au cours de l'exercice 2015

- Le 21 septembre 2015, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par AMUNDI.
- Le 15 octobre 2015, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par MONETA Asset Management.
- Le 2 novembre 2015, le seuil statutaire de 1 % des droits de vote a été déclaré franchi à la baisse par MONETA Asset Management.

13.2 Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2015 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées.

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2015 :

- nombre de titres cédés Néant
- nombre de titres acquis 296

En l'espèce, Madame Agnès Lemarchand a acquis des actions le 13 novembre 2015 pour un montant total de 32 139,44 euros (296 actions).

- nombre de titres souscrits Néant
- nombre de titres échangés Néant

13.3 Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte :

- de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice ;
- et de la proportion du capital que représentent les actions détenues.

13.3.1 Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015 :

- Les salariés détiennent 187 600 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic, soit 0,48% du capital.
- Les salariés inscrits au nominatif détiennent 60 099 actions, soit 0,15%.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

13.3.2 Les actions attribuées gratuitement à des bénéficiaires non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015 et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2015 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action <i>en euros</i>
28 août 2015	16 500	109
17 décembre 2015	1 200	97,89

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

13.3.3 Actions attribuées gratuitement à des bénéficiaires non mandataires sociaux et définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2015

Le nombre d'actions attribuées définitivement sur l'exercice, soit 9 650 actions.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous.

14.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé est reprise ci-dessous.

Monsieur Jean-Luc Belingard	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :
67 ans	<u>Au sein du Groupe</u> ^(a) Administrateur de Institut Mérieux (France) Transgene SA (France - société cotée), ABL Inc. (Etats-Unis)
Né le 28/10/1948	<u>A l'extérieur du Groupe</u> ^(a) Administrateur de Stallergenes Greer (UK - société cotée), Pierre Fabre SA (France), LabCorp of America (Etats-Unis - société cotée), Lupin (Inde - société cotée)
Nationalité française	
Première nomination : 15/09/2006	
Echéance du mandat : 2018	Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :
	<u>Au sein du Groupe</u> ^(a) - Administrateur de AES Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex SA (fin : 2013)
Nombre d'actions de la Société : 50	<u>A l'extérieur du Groupe</u> ^(a) Administrateur de NicOx (fin : 2011), Celera Corporation (Etats-Unis) (fin : 2011)
Fonction principale exercée dans la Société : Président Directeur Général	Autres références professionnelles et activités :
	Expérience et expertise en matière de gestion :
	H.E.C. Paris
	M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)
	Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du Groupe Roche (1990 à 1999)
	Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001
	Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010)

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alexandre Mérieux

42 ans

Né le 15/01/1974

Fils de Monsieur Alain Mérieux
(administrateur)

Nationalité française

Première nomination :

16/04/2004

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la
Société : **20**Fonction principale exercée
dans la Société : **Directeur
Général Délégué****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :****Au sein du Groupe^(a)**Directeur Général Délégué et Vice-Président de
l'Institut MérieuxPrésident de Mérieux Développement SAS,
Mérieux NutriSciences Corp. (*Chairman*) (Etats-Unis)

Administrateur de IM US Holding (Etats-Unis)

Gérant de SCI ACCRA

Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe
Mérieux et de la Fondation Mérieux**A l'extérieur du Groupe^(a)**Administrateur de Financière Senior Mendel SAS
(France)**Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :****Au sein du Groupe^(a)**Représentant permanent de Mérieux NutriSciences
Corp (ex-Silliker Group Corp), bioMérieux India Private
Ltd. (Inde), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni),
bioMérieux Singapore Pte Ltd. (Singapour) (fin : 2011),
bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne), BTF
(Australie), Skiva SAS, bioMérieux Canada, AES
Laboratoire Groupe SA (fin : 2012), AES Chemunex
SA (fin : 2013), bioMérieux Inc. (Etats-Unis)
(fin : 2014), bioMérieux China Ltd. (Chine), bioMérieux
Shanghai Ltd (Chine), Sysmex bioMérieux Ltd (Japon),
SGH, Foncière de Montcelard SAS (fin : 2015)**A l'extérieur du Groupe^(a)**

Néant

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

H.E.C. Montréal

Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004

Président d'Adriant SAS (fin : 2008)

Directeur de l'Unité Applications Industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011

Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles de 2011 à 2014

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alain Mérieux

77 ans

Né le 10/07/1938

Père de Monsieur Alexandre Mérieux (Administrateur et Directeur Général Délégué)
Nationalité française

Première nomination :

10/07/1986

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **290**

Fonction principale exercée dans la Société : **Président du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :Au sein du Groupe^(a)

Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S
Président Directeur Général de l'Institut Mérieux
Administrateur de Transgene SA (France - société cotée), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis), ABL Inc. (Etats-Unis), bioMérieux Italia SpA (Italie)
Président et administrateur de la Fondation Mérieux,
Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

A l'extérieur du Groupe^(a)

Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (France - société cotée), CIC Lyonnaise de Banque (France),
Administrateur de la Fondation Pierre Fabre et de la Fondation Pierre Vérots

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :Au sein du Groupe^(a)

Néant

A l'extérieur du Groupe^(a)

Synergie Lyon Cancer (Canceropôle), la Fondation Centaure, la Fondation Edmus (fin : 2012), Ecole Vétérinaire de Lyon (fin : 2013), Président de l'Institut de Recherche Technologique BioAster (fin : 2014), Association Lyon Biopole, Président de la Fondation pour l'Université de Lyon (fin : 2015)

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School

Docteur en Pharmacie

Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010

Directeur Général d'entreprise depuis plus de 40 ans

Monsieur Philippe Archinard

56 ans

Né le 21/11/1959

Nationalité française

Première nomination :

10/06/2010

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **10**

Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité d'audit et Directeur du Pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :Au sein du Groupe^(a)

Président-Directeur Général de Transgene SA (France - société cotée), Directeur Général de TSGH (France), Représentant permanent de TSGH, administrateur de ABL Inc. (USA)

A l'extérieur du Groupe^(a)

Administrateur d'Erytech Pharma SA (France - société cotée)
Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL, Président de l'Association LyonBioPôle, Représentant de LyonBioPôle au Conseil d'administration de la fondation « Synergie Lyon Cancer », Président de BioAster (fondation de coopération scientifique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Néant

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School

Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2004

Monsieur Harold BoëlAdministrateur indépendant^(b)

51 ans

Né le 27/08/1964

Nationalité belge

Première nomination :

30/05/2012

Echéance du mandat : 2016

Nombre d'actions de la

Société : **50**Fonction principale exercée
dans la Société : **Président du
Comité d'Audit****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :**

Au sein du Groupe^(a) Administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation (USA)
A l'extérieur du Groupe^(a) Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), Suez Environnement (France - société cotée), Caledonia Investment plc (UK - société cotée), société de Participations Industrielles (Belgique), Domanoy (Belgique), SODAVI (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Au sein du Groupe^(a) Néant
A l'extérieur du Groupe^(a) Administrateur de Henex (fin : 2014), Electrabel (fin : 2014), Oberthur Technologies (fin : 2011), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012), Union Financière Boël (fin : 2011), Finasucre (fin : 2009)

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus
CEO de la Sofina (Belgique – société cotée)

Monsieur Philippe GilletAdministrateur indépendant^(b)

58 ans

Né le 26/01/1958

Nationalité française

Première nomination :

28/05/2014

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la

Société : **44**Fonction principale exercée
dans la Société : **Aucune****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :**

Au sein du Groupe^(a) Néant
A l'extérieur du Groupe^(a) Vice-Président en charge des affaires académiques (Provost) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse), depuis 2010
Président du Conseil d'administration de « Human Brain Project » (Programme de la Commission Européenne sur les technologies futures et émergentes)
Président du Conseil d'administration de l'Institut de Physique du Globe de Paris, de l'école VetAgroSup
Président de la Fondation « International Risk Governance Council » (Suisse)
Membre du Comité Exécutif de la fondation BNP Paribas
Administrateur du Musée des Confluences (Lyon)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Néant

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

PhD en Géophysique et Géochimie et Doctorat d'Etat en Géosciences (ENS Paris)
Directeur de l'ENS Lyon (2003-2007)
Directeur de cabinet du Ministre français de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (2007-2010)

Madame Marie-Hélène HabertAdministrateur indépendant^(b)

50 ans

Née le 04/04/1965

Nationalité française

Première nomination :

30/05/2012

Echéance du mandat : 2016

Nombre d'actions de la

Société : **19**

Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :Au sein du Groupe^(a) NéantA l'extérieur du Groupe^(a)

Directeur de la Communication et du Mécénat au sein du Groupe Dassault

Administrateur de Dassault Aviation SA^(c), Dassault Systèmes SA^(c) et Artcurial SA^(c)

Administrateur de la Fondation Serge Dassault et des Amis de la Fondation

Représentant permanent de GIMD, au Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault SA^(c)

Gérant de H Investissements SARL et de HDH Société Civile

Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS^(c)**Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :**Au sein du Groupe^(a) NéantA l'extérieur du Groupe^(a) Administrateur de Dassault Développement SA^(c) (fin : 2014)**Autres références professionnelles et activités :****Expérience et expertise en matière de gestion :**

Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I / La Sorbonne, et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 7 du présent Rapport de gestion

^(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

Madame Agnès LemarchandAdministrateur indépendant^(b)

61 ans

Née le 29/12/1954

Nationalité française

Première nomination :

28/05/2014

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la

Société : **346**

Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité d'audit**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :Au sein du Groupe^(a) NéantA l'extérieur du Groupe^(a)

Administrateur de Saint-Gobain (société cotée), CGG (société cotée)

Président d'Orchad SAS

Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations

(fin : 31.12.2015)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :Au sein du Groupe^(a) NéantA l'extérieur du Groupe^(a)

Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée - fin : janvier 2015)

Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014)

Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, section des activités économiques (fin : 2014),

Membre du Conseil de surveillance de Mersen (société cotée - fin : 2013).

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômée de l'ENSCP et du MIT (USA), MBA de l'INSEAD

Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF) de 1986 à 1991

Directeur Général de Prodigal (Groupe Ciments Français) de 1991 à 1996

Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités du Groupe Lafarge de 1997 à 1999

Président-Directeur Général de Lafarge Chaux de 1999 à 2004

Différentes expériences entrepreneuriales en Management Buy out notamment.

Monsieur Michele Palladino

Administrateur indépendant^(b)

75 ans

Né le 13/06/1940

Nationalité italienne

Première nomination :

06/07/2004

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la

Société : **2 000**

Fonction principale exercée
dans la Société : **Membre du
Comité des Ressources
Humaines, Nominations et
Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2015 :

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Président et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS

(fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 7 du présent Rapport de gestion

14.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence sont les suivantes :

	Montant fixe annuel ^(a)	Montant variable (par séance et par administrateur)
Conseil d'administration	4 000 €	4 000 €
Comité d'audit	1 000 €	2 500 €
Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations	1 000 €	3 000 €
Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques (mis en place en mars 2015)	1 000 €	2 000 €

(a) Calculé au prorata de la présence des administrateurs à compter de leur date de nomination.

En conformité avec le code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation à un Comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

- Tableau récapitulatif des jetons de présence (tableau 3)

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2015 en €	Jetons de présence versés en 2014 en €
Jean-Luc Belingard	20 000	20 000
Alain Mérieux	27 000	24 000
Alexandre Mérieux	20 000	20 000
Philippe Archinard	43 000	28 083
Harold Boël	36 000	36 000
Marie Hélène Habert	27 000	24 000
Michele Palladino	34 000	24 000
Agnès Lemarchand	29 500	15 917
Philippe Gillet	27 000	14 333
Michel Angé	0	23 500
Georges Hibon	0	13 583
TOTAL	263 500	243 416

Autres rémunérations

- Tableaux de synthèse (tableau 1)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro) à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général		
	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 010 993	2 226 358
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	2 010 993	2 226 358

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro) à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué		
	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice	818 219	724 914
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	818 219	724 914

Récapitulatifs des rémunérations

◆ Monsieur Jean-Luc Belingard

Pour ses fonctions exercées au sein de l'Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux.

Au titre de son mandat social au sein de bioMérieux, il perçoit une rémunération fixe et une rémunération variable exprimée en pourcentage de sa rémunération fixe totale. Cette rémunération variable est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte d'objectifs. La croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année, constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration. Par ailleurs, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, a décidé d'une augmentation de la rémunération fixe de Monsieur Jean-Luc Belingard, versée par bioMérieux, de 1,2% et ce, après deux années sans augmentation. Cette augmentation, effective à compter du 1^{er} avril 2016, correspond à celle attribuée aux cadres de la Société.

**Tableau récapitulatif des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro)
à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général (tableau 2)**

	Montants au titre de l'exercice 2015		Montants au titre de l'exercice 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (bioMérieux)	515 000	515 000	562 075	562 075
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	375 323	375 323	329 406	329 406
Rémunération fixe totale	890 323	890 323	891 481	891 481
Rémunération variable (bioMérieux)	1 087 084	801 291	801 291	993 435
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	0	0
Rémunération variable totale	1 087 084	801 291	801 291	993 435
Cible de variable, % du salaire de base	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable totale réelle (%)	122,1 %	89,9 %	89,9 %	111,4 %
Rémunération exceptionnelle ^(a)	0	500 000	500 000	0 ^(c)
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000	20 000
Avantages en nature ^(b)	13 586	13 586	13 586	13 586
Total	2 010 993	2 225 200	2 226 358	1 918 502
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(a) Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Jean-Luc Belingard, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014

(b) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux

(c) Le document de référence 2014 faisait apparaître par erreur le versement de cette prime exceptionnelle au cours de l'année 2014 alors qu'elle a été versée en 2015

Monsieur Jean-Luc Belingard bénéficie également de primes conditionnelles à long terme :

- Prime 2016 : la cible est fixée à 1 200 000 euros versée en avril 2016 sous condition de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société). Ainsi, le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2016 a validé, sur proposition du Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, la réalisation de 75 % des objectifs fixés, comprenant :
 - la réalisation de 100 % des objectifs qualitatifs compte tenu de la définition de la stratégie de la Société, sa réorganisation et la pertinence des acquisitions externes ;
 - la réalisation de 50 % des objectifs quantitatifs (critère de croissance d'EBIT non atteint, critère de croissance des ventes atteint) ;
 - la revalorisation de cette prime compte tenu de l'évolution du cours de l'action bioMérieux lors de ces 4 dernières années.

Ainsi, le montant total de la prime versée sera de 1 600 000 euros.

- Prime 2017 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2017 sous condition de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

♦ **Monsieur Alexandre Mérieux**

En 2014, Monsieur Alexandre Mérieux était rémunéré par l'Institut Mérieux et refacturé pour partie à bioMérieux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré, d'une part par la Société au titre de son mandat social (à hauteur de 80 % de sa rémunération), et d'autre part par l'Institut Mérieux (à hauteur de 20 % de sa rémunération), part non refacturée à bioMérieux. L'intégralité de sa part variable est exprimée en pourcentage de sa rémunération fixe due au titre de son mandat social au sein de bioMérieux et est désormais payée par bioMérieux.

La fixation de la rémunération variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte d'objectifs. La croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année, constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. Par ailleurs, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, a décidé d'une augmentation de la rémunération fixe de Monsieur Alexandre Mérieux, versée par bioMérieux, de 18,75 % et ce, afin de prendre en compte l'élargissement de son périmètre de responsabilité. Cette augmentation sera effective à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe Institut Mérieux.

**Tableau récapitulatif des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro)
à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué (tableau 2)**

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2015		Montants au titre de l'exercice 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (bioMérieux)	320 000	320 000	0	0
Rémunération fixe (Institut Mérieux)	80 923	80 923	381 538	381 538
Rémunération fixe totale	400 923	400 923	381 538	381 538
Rémunération variable (bioMérieux)	390 720	316 800	0	0
Rémunération variable (Institut Mérieux)	0	0	316 800 ^(a)	253 000
Rémunération variable totale	390 720	316 800	316 800	253 000
Cible de variable sur le total en % (uniquement sur la part bioMérieux) ^(b)	100 %	100 %	100 %	100 %
Rémunération variable réelle en % ^(c)	122,10 %	99,00 %	83,03 %	66,31 %
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000	20 000
Avantages en nature ^(d)	6 576	6 576	6 576	6 576
Total	818 219	744 299	724 914	661 114
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

- (a) Le document de référence 2014 faisait apparaître par erreur une rémunération variable due de 288 000 euros.
- (b) La cible est de 100% de la part fixe refacturée par l'Institut Mérieux à bioMérieux en 2014 puis payée directement par bioMérieux en 2015.
- (c) A compter de l'exercice 2015, la rémunération variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe due au titre du mandat au sein de bioMérieux. En 2014 elle était exprimée en pourcentage de la rémunération totale.
- (d) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

Monsieur Alain Mérieux

Monsieur Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l'Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro) à Alain Mérieux – Administrateur		
Alain Mérieux	Montants versés au titre de l'exercice 2015	Montants versés au titre de l'exercice 2014
- rémunération fixe ^(a)	198 300	367 846
- rémunération variable	0	0
- rémunération exceptionnelle	0	0
- jetons de présence	27 000	24 000
- avantages en nature	0	0
Total^(b)	225 300	391 846
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0

(a) La rémunération de M. Alain Mérieux a été revue à partir du 1^{er} mai 2015 suite au déclenchement de ses droits à la retraite

(b) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux uniquement

Monsieur Philippe Archinard

Monsieur Philippe Archinard était intégralement rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le liait à cette société, en qualité de Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux.

Depuis le 1^{er} avril 2015, une partie de sa rémunération est directement versée par la société Transgène, ce qui explique la diminution de la part portée par l'Institut Mérieux. La part versée par l'Institut Mérieux est en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés.

La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en euro) à Philippe Archinard – Administrateur		
Philippe Archinard	Montants versés au titre de l'exercice 2015	Montants versés au titre de l'exercice 2014
- rémunération fixe ^(a)	201 769	439 615
- rémunération variable ^(a)	450 000	450 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	43 000	28 083
- avantages en nature ^(a)	9 696	9 696
Total	704 465	927 394
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération versée par la société Institut Mérieux

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2015 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la Société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

Synthèse des informations présentées ci-dessus

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc Belingard Président Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2011 Premier mandat d'administrateur : 15/09/2006 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018		✓		✓	✓			✓
Alexandre Mérieux Directeur Général Délégué depuis le 19 décembre 2008 Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018		✓		✓		✓		✓

- (a) Monsieur Jean-Luc Belingard a un contrat de travail avec Institut Mérieux au titre de ses fonctions au sein d'Institut Mérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant. Monsieur Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.
- (b) Au titre de leur contrat de travail avec Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard et Monsieur Alexandre Mérieux bénéficient d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2015, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de Monsieur Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de Monsieur Jean-Luc Belingard interviendra.

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus et elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2015.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

♦ Monsieur Jean-Luc Belingard

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	890 323 €	La rémunération fixe totale a été de 890 323 € au titre de l'exercice 2015. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (375 323 €, non refacturé) et bioMérieux (515 000 €).
Rémunération variable annuelle	1 087 084 €	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sont des critères quantitatifs préétablis reposant sur l'atteinte d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année ; - 50% sont des critères qualitatifs préétablis reposant sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Belingard. <p>Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2015 de M. Jean-Luc Belingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 1 087 084 €, soit 122,1 % de sa rémunération fixe totale annuelle de l'exercice 2015 (110 % des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2015 de la Société de 111 %).</p>

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable différée	1 600 000 €	<p>Prime 2016 : Le 13 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros. Son attribution dépend des critères préétablis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sont quantitatifs et reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et du résultat opérationnel courant à quatre ans ; - 50% sont qualitatifs et reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société. <p>Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2016 a validé, sur proposition du Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, la réalisation de 75 % des objectifs fixés, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de 100 % des objectifs qualitatifs compte tenu de la définition de la stratégie de la Société, sa réorganisation et la pertinence des acquisitions externes ; - la réalisation de 50 % des objectifs quantitatifs (critère de croissance d'EBIT non atteint, critère de croissance des ventes atteint) ; - la revalorisation de cette prime compte tenu de l'évolution du cours de l'action bioMérieux lors de ces 4 dernières années. <p>Ainsi, le montant total de la prime versée sera de 1 600 000 euros.</p>
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2017 : Le 12 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros. Son attribution dépend des critères préétablis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sont quantitatifs et reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et du résultat opérationnel courant à quatre ans ; - 50% sont qualitatifs et reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, autre que celles mentionnées plus haut.
Rémunération exceptionnelle	0	Monsieur Jean-Luc Belingard n'a bénéficié d'aucune prime exceptionnelle cette année.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2015. M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	20 000 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	13 586 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies exposées ci-dessous.</p> <p>Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.</p> <p>En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Belingard interviendra.</p> <p>L'Assemblée générale mixte du 15 juin 2011 a approuvé cette convention réglementée (résolution n°4).</p> <p>Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus sur un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	2 260 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

♦ **Monsieur Alexandre Mérieux**

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	400 923 €	La rémunération fixe totale au titre de l'exercice 2015 été versée par la société Institut Mérieux pour 80 923 € (non refacturée) et 320 000 € par la société bioMérieux.
Rémunération variable annuelle	390 720 €	<p>La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant contributif). – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société bioMérieux. Le montant de la rémunération variable attribuée lors de l'exercice 2015 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêté à 390 720 € (soit 122,1 % de sa rémunération annuelle due au titre de son mandat au sein de bioMérieux), calculé sur la base de 110% des objectifs réalisés et application du coefficient multiplicateur 2015 de la Société de 111%.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	<p>Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2015.</p> <p>M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.</p>
Jetons de présence	20 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	6 576 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	1 130 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

15 – COMPTE-RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par les Assemblées générales mixtes du 28 mai 2014 et 28 mai 2015, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 28 mai 2014 et du 28 mai 2015, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Kepler Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	574 784
Cours moyen des achats	98,22 €
Nombre d'actions vendues	576 004
Cours moyen des ventes	98,39 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2015	3 119
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	306 348 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2015	342 778 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,01 %

Les actions ainsi acquises par la société Kepler Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale

Nombre d'actions achetées	9 000
Cours moyens des achats	99,26 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2015	336
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	33 452 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2015	36 926 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document.

A fin décembre 2015, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 109,90 euros contre 85,74 euros, à fin décembre 2014, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 4,336 milliards d'euros. En 2015, 8 996 198 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 6 124 113 en 2014.

Au cours de l'année 2015, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Euronext) :

- cours moyen de clôture 99,17 euros
- volume moyen journalier 35 141 titres
- journée de transaction moyenne 3 466 000 euros environ

16 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique :

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital et des droits de vote sont indiquées au présent § 12.1.

16.2 Restrictions statutaires à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions : franchissements de seuils (article 10 des statuts)

La loi impose à tout actionnaire l’obligation d’informer la Société et l’Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu’elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l’article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d’actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d’actions et des droits de vote qu’elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L’obligation d’information s’applique également lorsque la participation de l’actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L’inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l’Assemblée générale) d’un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d’actionnaires qui se tiendra jusqu’à l’expiration d’un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L’intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d’actionnaires non-résidents conformément à l’article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d’effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l’ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

16.3 Restriction à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

A la connaissance de la Société, il n’existe aucune de ces restrictions.

16.4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d’actionnariat du personnel

Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l’augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classic ».

16.5 Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions :

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2015 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

16.6 Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure en Annexe 6.

16.7 Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

16.8 Indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie

Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ, qui serait versée en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies (cf. §13.2 du présent Rapport de gestion).

16.9 Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, à échéance mai 2019
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Crédit-bail immobilier	2 établissements financiers	Financement de l'extension du site de Marcy l'Etoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

17 – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 6), les informations relatives (i) aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et (ii) à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

18 – RAPPORT SUR LES STOCK-OPTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée générale est informée des plans de stock-options mis en œuvre et d'attribution gratuite d'actions par le biais d'un rapport spécial.

19 – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes (Annexe 7), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

20 – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs :

- aux comptes sociaux ;
- aux comptes consolidés ;
- aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions ;
- aux attributions d'actions gratuites.

21 – CONCLUSION

Nous vous demandons d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 – Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)	(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
A - FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par bioMérieux) :										
. AB bioMérieux	SEK	0,2	83,2	100,0%	69,7	20,0		20,8	7,9	01/01/15 - 31/12/15
. ABG Stella	USD		520,9	100,0%	55,5	55,5			0,6	01/01/15 - 31/12/15
. ADIAGENE	EUR	0,3	0,3	100,0%	1,5	1,5	0,6	1,5	0,1	01/01/15 - 31/12/15
. ADVENCIS	EUR		-0,9	100,0%	9,2	9,2	1,5	0,4	-0,5	01/01/15 - 31/12/15
. AES Canada	CAD		0,1	100,0%				1,3	0,1	01/01/15 - 31/12/15
. AES GMBH (Allemagne)	EUR		0,4	100,0%	0,9	0,4	0,5			01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	50,0	79,9	100,0%	0,1	0,1			2,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Algérie	DZD	58,0	5,2	100,0%	0,6	0,6		45,1	7,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	10,5	100,0%	3,8	3,8		99,2	4,6	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Argentine	ARS	0,5	30,6	99,1%	5,4	2,2		173,0	6,7	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	2,5	100,0%	0,1	0,1		18,0	0,8	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	3,5	100,0%	0,3	0,3		26,5	1,5	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Bénélux BV	EUR		4,5	100,0%	0,1	0,1		34,5	1,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Brésil	BRL	48,8	-45,8	100,0%	24,0	10,7	8,2	155,6	-5,7	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-22,7	100,0%	53,3				3,7	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	3 284,2	100,0%	3,1	3,1		11 630,0	483,9	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Chine	HKD	193,0	184,7	100,0%	24,6	24,6	3,9	341,3	15,7	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Colombie	COP	502,9	13 064,4	100,0%	2,2	2,2		56 497,4	904,4	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	7 866,2	100,0%	0,7	0,7		41 392,7	1 401,0	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	7,5	100,0%	0,5	0,5		55,3	3,9	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	31,0	100,0%	0,6	0,6		73,6	3,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Finlande	EUR		0,7	100,0%	0,1	0,1		6,3	0,5	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	-0,1	100,0%	4,1	4,1		9,3	-0,6	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux HK Investment LTD	HKD	68,8	-5,8	100,0%	6,1	6,1		0,0	-0,1	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	174,3	96,7%	0,0	0,0	0,4	1 488,0	93,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Inde	INR	66,0	694,4	99,9%	2,9	2,9		3 108,5	148,5	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux International SAS	EUR		1,0	100,0%						01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	36,5	100,0%	12,8	12,8		127,0	12,5	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Japon	JPY	480,0	66,6	66,0%	3,9	2,7		5 827,6	281,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Malaisie	MYR	0,1		100,0%			0,1			01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Moyen-Orient	AED	0,1	1,8	100,0%			1,4		0,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	1,3	100,0%	0,3	0,3		53,5	0,4	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	32,1	100,0%	1,5	1,5	0,8	117,8	8,3	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	11,2	99,9%	2,0	2,0		16,9	1,9	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Russie	RUB	55,7	143,3	100,0%	1,3	1,3		929,8	154,9	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Russie Old	RUB	0,3	-1,5	100,0%	0,4					01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Serbie	RSD	1,2	2,2	100,0%					2,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Singapour	SGD	0,1	6,4	100,0%	0,1	0,1	1,0	5,8	1,4	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	53,1	100,0%	5,4	5,4		237,8	16,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	5,9	100,0%	0,2	0,2	0,3	185,3	0,9	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	2,7	100,0%	0,6	0,6		31,3	2,0	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Tchèque	CZK	0,2	33,2	100,0%				258,1	0,8	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	62,5	100,0%	0,9	0,9		315,1	27,0	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Turquie	TRY	3,3	44,5	100,0%	2,7	2,7		63,8	7,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux UK	GBP		6,0	100,0%	1,2	1,2		49,0	1,2	01/01/15 - 31/12/15
. bioMérieux Vietnam	VND	6 306,0	398,4	100,0%	0,2	0,2			252,4	01/01/15 - 31/12/15
. BTF	AUD	4,1	7,8	100,0%	13,6	13,6		17,6	7,1	01/01/15 - 31/12/15
. CEERAM	EUR	1,3	-0,6	100,0%	2,8	2,8	0,3	1,5	0,2	01/01/15 - 31/12/15
. Quercus Scientific NV	EUR	3,5	3,8	94,8%	18,7	18,7		0,2	0,9	01/01/14 - 31/12/14
TOTAL FILIALES					338,2	216,5				

	Capital (Devises en millions)		Capitaux propres autres que le capital (Devises en millions)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euros)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euros)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires total du dernier exercice (Devises en millions)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (Devises en millions)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (En millions d'euros)	Observations
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)											
. GeNeuro	CHF	0,6	4,2	7,8%	0,1	0,1		10,0	2,3		01/01/14 - 31/12/14 en cours de liquidation
. Inodiag	EUR			0,6%	0,9						
. Knome	USD			6,4%	7,3						Comptes non disponibles
. Labtech LTD	AUD	13,2	2,5	8,5%	1,3	0,8		2,4	0,5		01/07/14 - 30/06/15
. Mérieux Université	EUR	3,0	-2,3	40,0%	1,2	0,3		0,7	-0,6		01/01/15 - 31/12/15
. Quanterix	USD	62,1	-69,5	15,3%	17,9	17,9		4,3	-12,5		01/01/14 - 31/12/14
. Théra conseil	EUR	0,5		0,8%				3,0	-0,2		01/01/14 - 31/12/14
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					28,7	19,1					
C - AUTRES TITRES											
. Avesthagen	INR	76,1	-731,8	3,6%	1,4	0,0		0,0	-20,6		01/04/14 - 31/03/15
. My Cartis	EUR	11,6	-8,7	2,1%	1,2	1,2		0,0	-6,4		01/01/14 - 31/12/14
. Dynavax	USD	695,1	-594,6	0,1%	0,7	0,2		10,6	-90,7		01/01/14 - 31/12/14
. Amorçage Technologie Invest.	EUR	17,0	-3,2	2,6%	0,5	0,5		0,0	-1,8		01/01/14 - 31/12/14
. Biocartis Group	EUR	1,0	19,3	2,4%	7,8	7,8		8,5	-9,7		01/01/14 - 31/12/14
. Oscient Pharma	USD			0,2%	3,5	0,0					En cours de liquidation
. LyonBiopôle	EUR				0,3	0,3					Association
TOTAL AUTRES TITRES					15,4	10,0					
TOTAL GENERAL					382,3	245,5					

ANNEXE 2 – Tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices

	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2011
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	961 955 147	901 590 987	880 986 860	782 568 044	743 409 495
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	150 431 236	95 469 356	169 316 060	195 495 032	148 891 076
Impôts sur les bénéfices	-1 081 437	-13 187 405	-6 561 154	-13 233 445	-1 092 020
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	608 004
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75 654 871	65 214 395	109 668 415	162 212 781	103 474 961
Résultat distribué ^(a)	39 453 740	39 453 740	38 664 665	38 664 665	38 664 665
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. Résultats par action^(b)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	3,83	2,74	4,46	5,29	3,79
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,92	1,65	2,78	4,11	2,62
Dividende attribué à chaque action ^(c)	1,00	1,00	0,98	0,98	0,98
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3433	3 427	3 047	2 860	2 725
Montant de la masse salariale de l'exercice	177 082 713	170 319 174	167 535 748	145 946 062	136 681 136
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	80 796 671	78 084 404	78 937 503	69 933 181	64 664 749

^(a) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

^(b) En 2004, après la fusion Nouvelle bioMérieux Alliance et avant l'introduction en bourse, le nombre d'actions a été multiplié par 10

^(c) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionné dans ce tableau.

ANNEXE 3 – Facteurs de risques

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains sont susceptibles d'échapper à son contrôle. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Les risques et incertitudes présentés à la présente Annexe 3 ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin d'identifier et d'évaluer les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, la Société a commencé à mettre en place une cartographie des risques. Cette cartographie permet dans un premier temps d'identifier les risques potentiels principaux de la Société et d'évaluer leur probabilité d'occurrence ainsi que leur impact financier, juridique, humain, d'image, et dans un deuxième temps, d'identifier et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre afin de maîtriser ces risques. Elle sera progressivement déployée au sein de ses entités opérationnelles de manière à couvrir les risques à un niveau plus détaillé.

La cartographie des risques, outil de pilotage, est revue annuellement. Au cours de l'année, des sessions de travail et ateliers sont organisés, visant notamment à revoir l'ensemble des risques bruts, à suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action et évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, ainsi qu'à identifier et évaluer de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

1. PRESENTATION

Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne ses objectifs stratégiques et ses cibles de croissance et de rentabilité.

1.1. Risques liés à l'activité et aux opérations de bioMérieux

1.1.1. Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Au démarrage d'un projet de R&D, il n'est pas certain que le produit en développement soit commercialement lancé. Il est également possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront et qu'ainsi, elle ne puisse pas lancer de nouveaux produits ou construire un portefeuille solide de produits lui permettant de répondre aux besoins des clients. En outre, des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de la Société, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la

Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;

- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. 1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- la Société pourrait ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits ;
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en force de vente et supports commerciaux, en placement et en entretien des instruments et en formation des clients ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, notamment en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité de la Société ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD basés sur des biomarqueurs innovants pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- la médecine personnalisée est un facteur de croissance à long terme du diagnostic *in vitro*. La Société s'y prépare depuis plusieurs années via notamment des accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques. Néanmoins, la médecine personnalisée pourrait connaître un développement moins rapide que prévu dans le domaine des maladies infectieuses, le cœur de métier de la Société, ou nécessiter des moyens de R&D et commerciaux plus importants que ceux initialement envisagés.

Il existe donc un risque significatif que la Société abandonne des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection et à l'avancement de ses projets de R&D. Elle est organisée en deux unités (clinique et industrielle) afin de renforcer les liens entre R&D et marketing. En 2015, le Conseil d'administration a créé le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques qui a pour mission d'anticiper l'émergence potentielle de ruptures technologiques, d'en évaluer les risques et leurs impacts pour la Société. Ce Comité conduit

également des réflexions quant aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché de la Société et aux adaptations que bioMérieux pourrait mettre en œuvre pour y faire face. En outre, la fonction « Portefeuille et Planification Stratégique », garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités. Enfin, la Société dispose d'un département Innovation et a créé un poste de « Chief Medical Officer » afin de développer le portefeuille technologique et biologique en prenant pleinement en compte la valeur ajoutée médicale apportée.

1.1.2. Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies utilisées par la Société, certaines sont actuellement complémentaires et pourraient devenir concurrentes ou être menacées par des technologies plus performantes. En particulier, l'utilisation de la spectrométrie de masse pourrait s'étendre au-delà de son usage actuel pour l'identification des bactéries, soit par de nouvelles fonctionnalités comme la détection de certains mécanismes de résistance, soit par l'émergence de technologies de spectrométrie de masse de nouvelle génération. D'autres technologies comme les techniques spectroscopiques (fluorescence, infra-rouge, Raman, etc.) ou les techniques d'imagerie microscopique, voire la combinaison des deux, pourraient se révéler performantes. Le séquençage de l'ADN et de l'ARN bactérien et viral donne accès à des informations détaillées sur l'identification, la résistance et la virulence des souches, constituant ainsi une technologie potentiellement disruptive. Par ailleurs, certains progrès techniques pourraient permettre de réaliser l'identification des microorganismes et leur test de résistance aux antibiotiques avec peu ou pas de culture préalable de l'échantillon permettant des résultats très rapides, ces nouvelles solutions de diagnostic pourraient concurrencer l'offre actuelle de la Société. Enfin, la taille, la complexité, l'hétérogénéité des données générées par les instruments actuels et futurs de la Société ou dans le domaine du diagnostic en général est en constante augmentation. Des techniques efficaces d'extraction et d'analyse de ces données pour apporter une réponse médicale à plus forte valeur ajoutée pourraient constituer une menace pour les solutions matérielles et logicielles de la Société.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient continuer de se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle a ainsi développé une solution de spectrométrie de masse intégrée à sa plateforme VITEK® (cf. § 6.1.3.2.1 du Document de référence). La Société dispose d'un Département Innovation, piloté par le « Chief Technology Officer » et bénéficiant de l'appui du « Chief Medical Officer » : son rôle est de détecter et d'évaluer les technologies les plus pertinentes aux plans technique, stratégique, médical et commercial. Elle complète son activité par ses acquisitions (par exemple : acquisition en 2015 de la société Applied Maths qui dispose d'un outil bio-informatique spécialisé pour la microbiologie, diffusé dans une large base de clients – cf. § 5.1.5 du Document de référence), et en renforçant son offre de services notamment avec bioMérieux Performance Solutions™. Dans le domaine du séquençage, elle a signé en 2014 un accord avec Illumina qui a abouti à la commercialisation de l'offre bioMérieux EpiSeq™ pour le suivi épidémiologique et le contrôle des infections nosocomiales. Cette collaboration est une première étape qui pourrait lui permettre de déterminer les opportunités et domaines d'application que cette technologie pourrait apporter au diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 5.1.5 du Document de référence). Enfin, le Conseil

d'Administration a créé en 2015 le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques qui a pour mission d'anticiper les ruptures technologiques à venir, évaluer les risques et leurs impacts sur la Société, mener des réflexions quant aux orientations de la Société et à la valorisation de nouvelles technologies.

1.1.3. Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le huitième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en terme de chiffre d'affaires. Ce marché est en évolution et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme les laboratoires décentralisés.

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 6.2.2 du Document de référence). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (Chine et Inde en particulier) se développent et pourraient proposer des produits beaucoup moins chers que ceux de la Société.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, l'activité de la Société dépend de certains produits dont la dynamique de croissance pourrait être affectée par le développement d'offres concurrentes. En particulier, le test VIDAS® B•R•A•H•M•S PCT™ (cf. § 6.1.3.2.2 du Document de référence) est le premier paramètre de bioMérieux : en croissance très rapide, son chiffre d'affaires a atteint 142 millions d'euros en 2015. La Société se prépare à une éventuelle intensification de la concurrence courant 2016, et travaille, à ce titre, à étendre les indications diagnostiques de ce marqueur et à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille concurrentielle ainsi que d'un Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques. En parallèle, son Unité Clinique, avec l'appui du « Chief Medical Officer » développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de ses tests à d'autres champs d'application. Enfin, elle dispose d'un département « Business Development » en contact avec les sociétés du secteur susceptibles d'identifier de nouveaux biomarqueurs innovants afin de pouvoir enrichir son pipeline de tests, notamment grâce à des accords de licence.

1.1.4. Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales et aux changements politiques et économiques sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, notamment en matière de prix de transfert et de refacturation de services ;
- les risques liés au non-paiement des créances, publiques comme privées, et aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir § 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 et paragraphe sur les pays émergents inclus dans § 1.6 ci-après) ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter et conserver du personnel à l'étranger et gérer les activités de la Société ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels sont basés certains clients du Groupe, à toute déviation éventuelle par rapport aux réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes (notamment en Europe, aux Etats-Unis et en Chine) ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le « Code de bonne conduite » ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la défaillance des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.), et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société bénéficie d'une empreinte géographique large et diversifiée. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels et d'adapter sa gestion à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère. En outre, son département Affaires Réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 6.3 du Document de référence). En parallèle, son département « Export Compliance » veille au respect des obligations et réglementations liées aux contrôles des exportations. Enfin, elle dispose d'un programme Ethique et Conformité décliné dans chaque région dont la finalité est notamment de veiller au respect des lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et de l'éthique décrite dans le « Code de bonne conduite ».

1.1.5. Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux Etats-Unis, la réforme du système de santé (« Patient Protection and Affordable Care Act ») continue à être menée, et induit des impacts significatifs sur le marché de la santé américain : cette réforme permet d'apporter une couverture sociale à une plus grande part de la population ; en contrepartie, les remboursements de santé ont tendance à diminuer. Ces facteurs conduisent le système de santé à rechercher plus d'efficacité et une optimisation des coûts. L'impact sur la Société est mitigé, constituant à la fois des opportunités de ventes de systèmes plus automatisés et un risque de pression sur les prix, et les conséquences à plus long terme sont aujourd'hui difficiles à évaluer. Les produits cliniques de la Société vendus aux Etats-Unis sont soumis à la taxe sur les matériels médicaux, taxe suspendue en 2016 et 2017 par le moratoire signé en décembre 2015.

Gestion du risque : La Société s'efforce d'augmenter la valeur médico-économique de ses solutions via le rôle crucial joué par le département Affaires Réglementaires, en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, ainsi que le département des Affaires Médicales, en charge de l'évaluation de la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.

1.1.6. Risques liés aux modifications de l'environnement économique

Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipée du marché du diagnostic *in vitro*. Par exemple, certains pays émergents voient leur environnement économique se tendre, leur devise locale se déprécier par rapport à l'euro et leur économie subir une forte inflation des prix locaux.

Des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation d'effets négatifs de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui affecteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays une part limitée de ses dépenses dans la devise de facturation de ses produits et services.

Concentration de la base de clientèle

Le mouvement de concentration, notamment en France (application de la « loi Bachelot ») et aux Etats-Unis, se poursuit parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la

création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. En parallèle, ce mouvement s'accompagne aux Etats-Unis d'un mouvement de décentralisation des tests plus proches des patients (Point Of Care), dans des cabinets médicaux ou des pharmacies. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre à la polarisation du marché.

Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. En particulier, aux Etats-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le niveau des remboursements des produits et services médicaux fournis par les clients du Groupe (cf. § 1.5).

Cette pression accrue sur les prix pourrait ne pas permettre à la Société d'atteindre les objectifs de prix qu'elle s'est fixé pour ses solutions innovantes à forte valeur médicale.

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société s'efforce d'augmenter ses tarifs annuellement. Par ailleurs, elle est diversifiée par produits, par technologies et par types de clients et bénéficie d'une présence géographique équilibrée. En outre, son effort d'innovation devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. L'offre de services de bioMérieux pourrait être un moyen de faire face à la pression accrue sur les prix.

1.1.7. Risques liés à la stratégie de « Business Development »

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques.

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- **trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;**
- **poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;**
- **atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du « business plan ».**

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 6.4 du Document de référence.

Par ailleurs, alors que la Société s'efforce d'effectuer les diligences nécessaires à la bonne évaluation des sociétés cibles, et à suivre la correcte exécution du « business plan », l'environnement est susceptible d'évoluer, ce qui aurait pour conséquence d'affecter l'activité de la Société, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un département de veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction « Business Development » avec des équipes internationales. Par rapport à ses plus grands concurrents, elle bénéficie de sa taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de « Business Development ».

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait perdre des compétences clés qui diminueraient la valeur des technologies acquises, ou ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises. Pour toutes ses acquisitions récentes, la Société s'est dotée de groupes de projets dédiés rassemblant les compétences nécessaires qui, dans le cadre des audits préalables, portent une attention particulière à la propriété intellectuelle, aux technologies et aux synergies futures.

La Société peut être amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés qui développent souvent des produits en phase amont, comme celles listées à l'Annexe 1 du présent Rapport de gestion présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficultés de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société effectue une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

1.1.8. Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par des divergences de vue sur la conduite des opérations.

A titre d'exemple, la Société collabore avec des partenaires :

- pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le système d'immunoessais ultrasensibles avec Quanterix) ;
- pour la fabrication de certains produits ;
- pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, au Japon, les produits de la Société sont distribués par l'intermédiaire d'une coentreprise détenue à 66 % avec Sysmex ; en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux Etats-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de divergences stratégiques entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe et, corrélativement, d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

Gestion du risque : La Société s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires. Aux Etats-Unis, la Société organise un suivi périodique de l'activité et de la santé financière du tiers responsable de la distribution.

1.1.9. Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. §1.7 de l'Annexe 5 du présent Rapport de gestion). Elle s'efforce d'offrir des packages de rémunération raisonnablement compétitifs. Le Comité de Direction conduit chaque année une revue des plans de succession des principaux cadres dirigeants du Groupe, qui est partagée avec le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

1.1.10. Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa rentabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

A contrario, certains fournisseurs sont étroitement dépendants des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la Société, ce qui pourrait rendre coûteuse l'arrêt desdites relations.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait affecter sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à constituer des stocks supplémentaires de ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs ou s'ils venaient à disparaître, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et peser sur ses marges.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, des défauts de qualité de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits du Groupe, malgré toute l'attention portée par le Groupe à ces sujets.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs clés. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, et en les diversifiant dans la mesure du possible, et en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable.

1.1.11. Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière, son chiffre d'affaires et ses perspectives de croissance.

.1.11.1. Processus « mono sites »

La Société dispose de 21 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié, et de manière générale à proximité des équipes de recherche et développement et de marketing et support client, en charge de ces produits. Dupliquer les lignes de production de ces gammes sur d'autres sites nécessiterait des efforts technologiques, réglementaires et financiers coûteux en temps et ressources.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société. A titre d'exemple, les flacons d'hémoculture BacT/ALERT® sont fabriqués exclusivement sur le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) ; au cours des 2 dernières années, l'activité du site de Durham a été pénalisée par les difficultés rencontrées dans la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication, et, en parallèle, par le renforcement du système qualité du site, permettant notamment de répondre aux sept points mentionnés par la FDA américaine dans sa « warning letter » d'août 2012.

En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par un recours important à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière de la Société.

Gestion du risque : Certains sites clés sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Ce risque est par ailleurs pris en compte par la politique d'assurance de la Société (cf. § 4.2 du Document de référence).

.1.11.2. Processus d'optimisation des sites de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts nécessitent d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD et pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution.

Gestion du risque : Les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet dédiés rassemblant les compétences disponibles dans la Société, visant à traiter l'ensemble des problématiques associées.

.1.11.3. Risques liés à l'importance des capitaux investis

L'organisation de la production telle que décrite ci-dessus, ainsi que l'importance et la croissance des volumes de réactifs et consommables produits requièrent des capitaux importants pour financer les investissements industriels.

En outre, le retour sur investissements des capitaux investis pourrait s'avérer plus lent qu'escompté.

Si le Groupe n'était pas en mesure de financer ses nouveaux besoins industriels pour maintenir et renouveler son outil de production ou augmenter ses capacités de production, il pourrait être contraint de limiter le développement de certaines gammes ou d'allouer différemment ses ressources disponibles et potentiellement d'abandonner certains projets en cours.

Gestion du risque : La Société veille à ce que sa génération de trésorerie opérationnelle lui permette d'autofinancer ses investissements industriels. Elle s'efforce de maintenir avec ses banques des lignes de crédit à moyen terme qui lui permettent d'assurer une réserve de liquidité. Elle s'est en outre dotée d'un « Capex Committee » chargé d'autoriser les investissements en fonction de critères financiers et opérationnels définis.

.1.12. Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières.

Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine. L'organisation « mono-site » (cf. § 1.11.1 ci-dessus) de la Société renforce son exposition au risque de non-conformité qu'un organisme tiers pourrait soulever au cours d'un audit. A titre d'exemple, les efforts de remédiation qu'ont nécessité une « warning letter » reçue de la FDA en août 2012, a conduit le site de Durham à ne pouvoir fournir les clients de la Société qu'à hauteur d'une partie de leurs besoins jusqu'au 3^{ème} trimestre 2014.

De la même façon, la Société a reçu, en février 2015, une lettre d'injonction de l'ANSM relative à son site de Craponne (France) faisant suite à une inspection de ce site fin septembre 2014 ; cette lettre a enjoint à bioMérieux de réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles les écarts et remarques ont été notés.

Par ailleurs, la refonte de la Directive européenne RoHS (Reduction of Hazardous Substances) a pour conséquence la levée de l'exemption qui existait précédemment pour les dispositifs médicaux de

diagnostic *in vitro*, à partir de l'année 2016. Cette évolution de la réglementation rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs pour la Société. En outre, la Société est amenée à reconcevoir certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

En outre, une nouvelle réglementation concernant l'identification unique des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* entre progressivement en vigueur, pouvant entraîner des changements majeurs dans l'étiquetage des produits et la gestion des informations produits dans une base de données unique. La Société a mis en place un groupe de projet dédié afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires en temps utile.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

Enfin, la modification de la réglementation européenne pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, attendue en 2016, avec une période de transition de 3 à 5 ans, va remplacer le marquage CE actuel et va désormais impliquer l'Organisme Notifié dans la mise sur le marché de la majorité des produits de bioMérieux, pouvant ainsi entraîner des délais et coûts supplémentaires dans le lancement de nouveaux produits, pour la Société et l'ensemble des acteurs sur le marché européen. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 6.3.5 du Document de référence) et au suivi réglementaire fait par le département Système de Management de la Qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. Rapport sur le Contrôle Interne en Annexe 3 du Document de référence et § 6.3.1 du Document de référence). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 6.3.1 du Document de référence. La Société a constitué une équipe projet spécifique pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par la Directive RoHS. Cette équipe évalue les enjeux, définit le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assure de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de Retrait des Matériaux et métaux lourds (Directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 716 000 euros environ au 31 décembre 2015.

.1.13. Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du « Global ERP », et du système de messagerie électronique, pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de « disaster recovery » dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis. Par ailleurs, la Société a mis en place un processus pour gérer et autoriser toute modification de ses systèmes informatiques. Enfin, elle s'attache à contrôler strictement les droits d'accès à son système d'information.

La Société pourrait être l'objet d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection des données, concernant ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients inclus dans les essais cliniques. Une attaque cybercriminelle pourrait impacter le développement de nouveaux produits, l'outil de production ou altérer les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité informatique grâce à une fonction dédiée du département Informatique. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie de sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002, et notamment d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance, d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information et de processus adaptés, des contrôles et audits, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

Le développement des médias sociaux et des technologies mobiles est porteur de risques nouveaux.

L'utilisation des médias sociaux et des technologies mobiles, notamment pour communiquer sur les produits ou certains événements du Groupe, nécessite une attention particulière. Des commentaires négatifs pourraient nuire à l'image de la Société. En outre, les salariés et partenaires de bioMérieux pourraient, via leurs comptes personnels, utiliser les médias sociaux et les technologies mobiles de manière inappropriée, engageant la responsabilité de la Société.

De tels usages des médias sociaux et technologies mobiles pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, le résultat opérationnel et la réputation de la Société.

Gestion du risque : La Société a défini une liste de personnes habilitées à gérer ses comptes sur les médias sociaux et à utiliser les technologies mobiles. Seules ces personnes peuvent la représenter sur les médias sociaux et les technologies mobiles. En outre, la Société met en place un suivi des commentaires.

.2. Risques juridiques

.2.1. Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à

un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect des référentiels qualité décrits à l'Annexe 2 (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne), et si la pratique consiste à réaliser une série d'exams complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

.2.2. Risques liés à la Propriété Intellectuelle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa profitabilité.

Au 31 décembre 2015, la Société détient environ 530 familles de brevets, 240 familles de marques et 270 noms de domaine. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait

ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

.2.3. Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux Etats-Unis et en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer de respecter la confidentialité de ces données. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à garder confidentielles les données patients, ce qui pourrait entraîner des sanctions administratives, civiles et pénales.

.2.4. Risques relatifs aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges et les provisions s'y rapportant, le cas échéant, auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les paragraphes 14.4 et 14.5 aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 du présent Rapport de gestion

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

.2.5. Risque de fraude

Le développement des nouvelles technologies, des moyens de communication et du risque de non-respect des procédures de la Société par ses collaborateurs sont autant de facteurs qui multiplient les risques de voir des situations de fraude se développer au sein des entités de la Société.

.2.6. Gestion des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe3 du Document de référence). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les biens, les personnes et les pertes d'exploitation (cf. § 4.2 du Document de référence).

Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. §.5.1 de l'Annexe 4 du présent Rapport de gestion). De même, la Société vérifie pour tous

les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque, de ne pas enfreindre les droits de tiers.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 2). La Société a mis en place un processus de centralisation des tentatives de fraude, et de gestion des actions correctives et préventives, notamment via la gestion du risque de cybercriminalité (cf. § 1.13).

En outre, la Société dispose d'un Responsable de la protection des données personnelles rattaché au Responsable Global de la Conformité, qui s'attache à superviser toutes les activités en cours liées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien en vigueur des politiques de la Société en matière de protection de la vie privée conformément aux lois et réglementations applicables à l'échelle internationale.

.3. Risques industriels et environnementaux

Les responsabilités liées à l'environnement, l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement (notamment en Europe avec les réglementations REACH, CLP/GHS) et les frais de la mise en conformité en résultant, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales, et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La réglementation REACH tend vers une disparition des substances chimiques dites « hautement préoccupantes » du marché. Cela pourrait obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société.

La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Le montant de la provision liée à ce risque est indiqué au § 1.12 *supra*.

Gestion du risque : Un département Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne à l'Annexe 3 du Document de référence et § 5.2.1.5 du Document de référence). Il vise à s'assurer que les réglementations en vigueur soient connues et mises en œuvre. En outre, la Société s'est dotée d'un Comité de pilotage REACH qui lui permet de veiller au respect des obligations liées à cette réglementation.

.4. Risques de marché

.4.1. Risques relatifs à l'endettement financier

Cf. § 27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.2. Risques de change

Cf. §27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.3. Risques de crédit

Cf. § 27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.4. Risques de liquidité

Cf. §27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.5. Risques de contrepartie

Cf. § 27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.6. Risque de taux

Cf. § 27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.7. Risques liés aux matières premières

Pour les besoins de sa production et de sa logistique, la Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, comme le plastique ou des composants électroniques. Une augmentation importante de leur coût pourrait pénaliser les résultats de la Société.

.4.8. Risques liés aux engagements de retraite

Cf. § 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.9. Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Cf. § 27 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après.

.4.10. Risques liés aux participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenus par la Société (Biocartis, Labtech, Dynavax Technologies) est présenté dans le paragraphe 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 9 ci-après. La Société considère qu'elle n'est pas exposée à ce risque de façon matérielle compte tenu de la faible valeur dudit portefeuille.

1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les frais de recherche et développement (R&D) du Groupe, qui ont représenté 239 millions d'euros en 2015 (contre 206 millions d'euros en 2014 et 186 millions d'euros en 2013), soit 12,2 % de son chiffre d'affaires, portent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de recherche et développement sont orientés autour de 2 axes principaux : d'une part l'amélioration de l'efficacité du laboratoire et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les travaux de recherche et développement portent essentiellement sur le développement de plateformes et sur l'expansion des menus dans le domaine des maladies infectieuses et de certaines pathologies cardio-vasculaires.

2. ORGANISATION CORPORATE

Les activités de recherche et développement sont organisées de la manière suivante :

- Les activités de « Développement » (des réactifs, des instruments et logiciels associés) sont gérées par chacune des unités Clinique et Industrie.
- Une fonction « Innovation », transversale au sein de la Société, pilote les activités de recherche en matière de technologie. Elle a pour mission de détecter les opportunités technologiques et d'évaluer les plus pertinentes aux plans technique, médical et commercial.
- En outre, les activités de « Recherche », dédiées aux biomarqueurs, sont pilotées par la fonction « Affaires médicales ». Cette fonction apporte également sa vision médicale aux projets.

La validation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les Unités Clinique et Industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, la fonction « Portefeuille et Planification Stratégique » concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités.

Les activités de R&D s'appuient sur près de 1 500 collaborateurs et comptent 22 centres de R&D.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de recherche et développement par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2015, la spécialisation des activités de recherche et développement par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
St Louis (Missouri, Etats-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK®, BacT/ALERT®, VITEK® MS, VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
Durham (Caroline du Nord, Etats-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Salt Lake City (Utah, Etats-Unis) – site de BioFire Diagnostics	Biologie moléculaire (FilmArray®)	Biologie moléculaire (FilmArray®)	
Salt Lake City (Utah, Etats-Unis) – site de BioFire Defense	Biologie moléculaire pour la Défense américaine	Biologie moléculaire pour la Défense américaine et les applications industrielles	
Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS®) Microbiologie (milieux de culture, Etest®, TEMPO®) Immunoessais en tests rapides (matières premières) Biomarqueurs	Nouvelles technologies	Bio-informatique Microbiologie
Grenoble et Verniolle (France)	Biologie moléculaire (easyMAG®, FilmArray® et gamme ARGENE®)	Biologie moléculaire Microsystèmes	Bio-informatique
Combours, Saint-Brieuc, Kerr Lahn, Ivry (France)	Microbiologie (milieux de culture) ; kits de biologie moléculaire pour les applications vétérinaires ; réactifs de cytométrie	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons Numération Cytométrie de flux	
Mutzig (France) site d'Advencis		Incubateur pour la détection microbienne dans les applications industrielles	
Chapelle sur Erdre (France) site de CEERAM	Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires		
Laval (Canada)		Biologie moléculaire pour les applications industrielles	
Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (NucliSENS easyMAG®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Centre d'excellence sur les maladies tropicales Tests rapides d'immunoessais		
Shanghai (Chine)	Tests rapides d'immunoessais Tests pour la détection de cancers		
Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		
San Diego (Etats-Unis) site de bioTheranostics ^(a)	Biologie moléculaire pour les applications théranostiques (cancer)		
Sint-Martens-Latem (Belgique) site d'Applied Maths ^(b)			Bio-informatique

^(a) bioTheranostics est sortie du périmètre de consolidation à l'issue de la transaction annoncée en janvier 2016 (cf. § 5.1.5 du Document de référence)

^(b) Applied Maths sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2016 (cf. § 5.1.5 du Document de référence)

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (« Patent Awards ») est organisé pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

3. R&D CLINIQUE

3.1 Stratégie

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action. Ses programmes de R&D visent un double objectif :

- Renforcer la valeur médicale du diagnostic grâce à un temps de rendu des résultats toujours plus court, la détection de nouveaux pathogènes, une information adaptée aux besoins des médecins.
- Renforcer l'efficacité et la productivité des laboratoires et des structures de soins, contribuant ainsi globalement à l'optimisation des coûts de la santé.

Le développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement dans le domaine clinique.

3.2 Projets

Les principaux projets de recherche et développement dans le domaine clinique sont présentés ci-après.

En microbiologie :

- poursuite des développements relatifs à l'instrument VIRTUO™, nouvelle génération de la gamme d'hémoculture ;
- poursuite des études relatives à la valeur médicale des nouveaux flacons d'hémoculture BacT/ALERT FAN® Plus ;
- mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (chromID®) ;
- développement de nouvelles cartes pour améliorer le menu VITEK® 2 ;
- enrichissement de la base de données de l'instrument VITEK® MS ;
- mise à jour constante des logiciels experts ;
- développement de méthodes de détection et d'identification rapides (Rapid Microbiology) basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie, en collaboration avec le CEA et BIOASTER (Institut de Recherche Technologique de Lyon) ;
- évaluation de la pertinence du séquençage pour le diagnostic des maladies infectieuses ; la première application est l'épidémiologie des infections bactériennes.

En immunoessais :

- développement de nouveaux tests sur la gamme VIDAS® ;
- poursuite de la collaboration avec la société Quanterix pour le développement de tests spécialisés de haute sensibilité et/ou nécessitant des analyses multiplexes à partir de la technologie Simoa™ ; les premiers travaux portent sur des tests de maladies infectieuses et sur l'évaluation des performances de la future plateforme ;
- élargissement de la gamme des tests rapides manuels (gammes BIONEXIA® et VIKIA®), dédiés aux maladies tropicales notamment.

En médecine personnalisée :

- poursuite des développements dans le domaine des maladies infectieuses et de l'oncologie, notamment dans le cadre des accords conclus avec des groupes pharmaceutiques (décrits notamment dans le § 5.1.5 du Document de référence) ;
- poursuite par la société bioTheragnostics du développement de tests portant sur des tissus dans le domaine des cancers métastasés. bioTheragnostics est sortie du périmètre de consolidation à l'issue de la transaction annoncée en janvier 2016 (cf. § 5.1.5 du Document de référence).

En biologie moléculaire :

Les principaux travaux portent sur :

- l'amélioration de la plateforme FilmArray[®] et l'enrichissement de son menu par de nouveaux panels (cf. § 5.1.5 du Document de référence). Plusieurs développements sont en cours, dont notamment le panel permettant le diagnostic des infections des voies respiratoires inférieures (pneumonie) ;
- l'élargissement de la gamme de tests ARGENE[®] dédiée notamment aux patients immunodéprimés ;
- la nouvelle génération de l'instrument d'extraction easyMAG[®] ;
- le développement de nouveaux marqueurs dans le cadre du programme ADNA (cf. §3.3 ci-dessous) ;
- l'adaptation du menu de RAS Life Sciences Pyt Ltd afin de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire, principalement en Inde, et à moyen terme, dans les pays émergents (cf. § 5.1.5 du Document de référence).

3.3 Accords

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA, Institut Pasteur), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- l'accord signé avec Illumina pour co-développer une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) pour le suivi épidémiologique des infections bactériennes (cf. § 5.1.5 du Document de référence) ;
- l'accord mondial signé avec Astute Medical pour le développement et la commercialisation du test VIDAS[®] NephroCheck[®] de l'évaluation du risque de l'insuffisance rénale aiguë (IRA) (cf. § 5.1.5 du Document de référence) ;
- le contrat attribué à BioFire Defense par le département de la Défense américain (DoD) pour le développement technologique de la Nouvelle Génération de Systèmes de Diagnostic (NGDS).

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- bioMérieux collabore avec deux laboratoires du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-List à Saclay et CEA-Leti à Grenoble) en matière de nouvelles technologies d'imagerie, de traitement et d'analyse des données, de nanotechnologies et de méthodes de détection ultrasensible de

molécules. Les projets de recherche portent essentiellement sur les méthodes de détection et d'identification bactériennes rapides basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie ;

- deux laboratoires avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie et des maladies infectieuses, ainsi qu'un laboratoire en Chine spécialisé dans la recherche de biomarqueurs dans le domaine de la cancérologie.

Par ailleurs, au travers de son appartenance au groupe Institut Mérieux, la Société contribue à un partenariat de recherche à long terme initié avec l'Institut Pasteur en 2009 dans le domaine des maladies infectieuses.

En outre, bioMérieux participe au programme ADNA « Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques », coordonné par l'Institut Mérieux. Ce programme repose sur l'identification et le développement de biomarqueurs et entend participer au développement d'une médecine plus personnalisée, dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares. Ce programme associe quatre partenaires : bioMérieux, GenoSafe, Généthon et Transgene. Il fait aussi appel aux compétences du Commissariat à l'Energie Atomique, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du CHU de Lyon, des Hospices Civils de Lyon, de STMicroelectronics et de l'Université Claude Bernard de Lyon.

Ce programme est soutenu par BPI France, anciennement OSEO (cf. § 28 de l'annexe aux comptes consolidés 2015 figurant à l'Annexe 9), et la Commission Européenne en a approuvé les modalités.

Enfin, bioMérieux est un partenaire de BIOASTER dans le domaine du diagnostic et des plateformes technologiques. Cet Institut de Recherche Technologique (IRT), labellisé par l'Etat en juin 2011 et dont le lancement opérationnel a démarré en 2013, est centré sur les maladies infectieuses.

4. R&D INDUSTRIE

4.1 Stratégie

L'Unité Industrie dispose de ses propres équipes de R&D.

Cette unité développe et produit la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel. Elle fournit des réponses, de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des microorganismes.

Elle sert 4 industries :

- l'agroalimentaire et l'eau,
- la biopharmacie,
- la cosmétique,
- les laboratoires de diagnostic vétérinaire.

4.2 Projets

Dans le domaine de l'agroalimentaire :

- Développement d'une plateforme de biologie moléculaire Gene Up[®] et de réactifs associés.
- Développement de nouveaux tests pour les gammes VIDAS[®] et de microbiologie.
- Amélioration de la plateforme d'énumération TEMPO[®].

Dans les domaines de l'agroalimentaire et de la cosmétique :

- Amélioration des automates de cytométrie en flux D-COUNT[®] 25 et 50 tests.

Dans le domaine de la cosmétique :

- Développement de réactifs TEMPO[®] Challenge Tests sur la plateforme TEMPO[®]

Dans le domaine biopharmaceutique :

- Développement d'un équipement automatisé permettant l'incubation et la détection de colonies : Evisight Compact[®] issu de la technologie développée par Advencis.
- Développement de nouveaux tests de milieux de culture et de stérilité.

Dans le domaine vétérinaire :

- Développement de nouvelles cartes dédiées à la plateforme VITEK[®] 2 Vet.
- Développement de nouveaux tests VIDAS[®].

Enfin pour des **applications autant cliniques qu'industrielles :**

- Développement des nouveaux préparateurs de milieux de culture MASTERCLAVE[®].

ANNEXE 5 – Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE)

La responsabilité sociale, environnementale et sociétale s'inscrit dans les priorités de la Société. « L'esprit bioMérieux » est le produit d'une histoire au service de la santé publique. Cette philosophie inspire, année après année et quels que soient les aléas, une politique sociale qui fait du talent des collaborateurs la première des richesses de la Société. Par ailleurs, la démarche environnementale de bioMérieux est axée autour de l'utilisation durable des ressources et de la limitation des rejets et des déchets.

Les informations au présent rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale sont des informations Groupe, consolidées, sauf mention contraire.

1. INFORMATIONS SOCIALES

1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2015, l'effectif global du Groupe s'élève à 9 375 collaborateurs (salariés et intérimaires en équivalent temps plein). L'effectif du Groupe s'élevait à 8 947 collaborateurs au 31 décembre 2014.

Exprimés en effectifs inscrits, au 31 décembre 2015, l'effectif s'élève à 9 178 salariés (hors intérimaires), dont 61 % travaillent hors de France.

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2013	3 893	3 969	7 862
Répartition 2014	4 168	4 527	8 695
Répartition 2015	4 403	4 775	9 178

Les femmes représentent 48 % de l'effectif du Groupe.

Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2013	13 %	87 %	2 %	98 %
Répartition 2014	13 %	87 %	2 %	98 %
Répartition 2015	12 %	88 %	2 %	98 %

Note : 7 % de l'effectif du Groupe travaille à temps partiel.

Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2015	2014	2013
CDI			
Volontaire	618	544	433
Involontaire	183	166	131
<i>Sous-total</i>	<i>801</i>	<i>710</i>	<i>564</i>
Temporaires			
Volontaire	98	94	101
Involontaire	307	313	420
<i>Sous-total</i>	<i>405</i>	<i>407</i>	<i>521</i>
Total	1 206	1 117	1 085

Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2015	2014	2013
CDI	1 286	1 487	665
Temporaires	403	463	748
Total	1 689	1 950	1 413

La colonne « Entrées » de ce tableau inclut l'intégration des effectifs d'Advencis et Ceeram, sociétés acquises au dernier trimestre 2014.

Répartition 2015 des départs et entrées par sexe

2015	Femmes		Hommes		Total
	Départs	Nombre	%	Nombre	
CDI					
Volontaire	276	44,7 %	342	55,3 %	618
Involontaire	88	48,1 %	95	51,9 %	183
<i>Sous-total</i>	<i>364</i>	<i>45,4 %</i>	<i>437</i>	<i>54,6 %</i>	<i>801</i>
Temporaires					
Volontaire	57	58,2 %	41	41,8 %	98
Involontaire	177	57,7 %	130	42,3 %	307
<i>Sous-total</i>	<i>234</i>	<i>57,8 %</i>	<i>171</i>	<i>42,2 %</i>	<i>405</i>
Total Départs	598	49,6 %	608	50,4 %	1 206
Entrées	Nombre	%	Nombre	%	Total
CDI	585	45,5 %	701	54,5 %	1 286
Temporaires	248	61,5 %	155	38,5 %	403
Total Entrées	833	49,3 %	856	50,7 %	1 689

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2015	2014	2013
Inférieur à 25 ans	4 %	4 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	27 %
35 à 44 ans	31 %	32 %	31 %
45 à 54 ans	26 %	26 %	27 %
Supérieur à 54 ans	12 %	11 %	11 %

Répartition des effectifs 2015 par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2015	Femmes	Hommes
Inférieur à 25 ans	4 %	5 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	28 %	26 %
35 à 44 ans	31 %	30 %	32 %
45 à 54 ans	26 %	25 %	25 %
Supérieur à 54 ans	12 %	12 %	13 %

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2015	2014	2013
France	39 %	41 %	45 %
EMOA ⁽⁴⁾	14 %	15 %	16 %
Amérique	38 %	33 %	27 %
<i>Amérique du Nord</i>	34 %	29 %	23 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	4 %
Asie Pacifique	9 %	11 %	12 %

Répartition des effectifs 2015 par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2015	Femmes	Hommes
France	39 %	45 %	34 %
EMOA ⁽³⁾	14 %	13 %	14 %
Amérique	38 %	33 %	43 %
<i>Amérique du Nord</i>	34 %	29 %	38 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	5 %
Asie Pacifique	9 %	9 %	9 %

Taux d'absentéisme sur un périmètre France, Etats-Unis et Chine (France uniquement bioMérieux SA et Etats-Unis uniquement bioMérieux Inc.)

Absentéisme :	2015 ^(a)	2014 ^(b)	2013 ^(c)
---------------	---------------------	---------------------	---------------------

⁽⁴⁾ EMOA : Europe, Moyen-Orient, Afrique hors France

Valorisation / jours théoriques	France		Etats-Unis		Chine	
	Nbre jours absence	%	Nbre jours absence	%	Nbre jours absence	%
Maladie	27 037	3,31 %	24 630	3,02 %	22 626	3,10 %
Accident de travail et accident de trajet	1 247	0,15 %	954	0,12 %	1 335	0,18 %
Maternité / paternité	8 244	1,01 %	8 955	1,10 %	7 847	1,08 %
Total France	36 528	4,47 %	34 539	4,24 %	31 808	4,36 %
Maladie	14 763	3,45 %				
Total Etats-Unis^(d)	14 763	3,45 %				
Maladie	1 988	2,25 %				
Total Chine	1 988	2,25 %				

(a) nombre de jours travaillés théoriques : 816 781 en France, 428 117 aux Etats-Unis et 88 464 en Chine

(b) nombre de jours travaillés théoriques : 814 505 en France

(c) nombre de jours travaillés théoriques : 729 428 en France

(d) aux Etats-Unis, les arrêts maladies n'étant pas rémunérés, il est courant que les salariés utilisent leurs congés payés plutôt que de déclarer un arrêt maladie. Ainsi, le nombre de jours d'absence reportés dans le tableau représente des jours pris sans solde.

Indicateurs relatifs au handicap

Zones géographiques	% personnes handicapées / effectif 2015	% de femmes handicapées / effectif femmes 2015	% d'hommes handicapés / effectif hommes 2015
France	4,4 %	4,5 %	4,3 %
EMOA	1,6 %	1,8 %	1,5 %
Amérique	3,6 %	3,2 %	3,8 %
<i>Amérique du Nord</i>	4,0 %	3,7 %	4,2 %
<i>Amérique latine</i>	0,2 %	0,0 %	0,5 %
Asie Pacifique	0,2 %	0,0 %	0,4 %

1.2 La politique de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global dont une partie repose sur des indicateurs communs liés aux performances économiques de la Société.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Au-delà de la participation légale aux résultats, la Société fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société. Les plafonds d'abondement ont fait l'objet d'une revalorisation en 2013.

A fin décembre 2015, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participation) s'est élevée à 700 millions d'euros contre 594 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. § 19 de l'Annexe 9).

L'introduction en bourse de la Société, le PEE et plusieurs plans d'actionnariat salariés Monde menés au cours des dernières années, permettent aujourd'hui à plus d'un collaborateur sur deux d'être actionnaire de bioMérieux. Ainsi, au 31 décembre 2015, 0,48 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés, directement ou *via* des fonds communs de placement.

Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

Un accord d'intéressement a également été conclu pour les exercices 2013-2014-2015 au bénéfice des salariés de bioMérieux SA. L'intéressement distribuable est déterminé en fonction du résultat opérationnel consolidé. En 2014, un avenant à l'accord d'intéressement a été signé permettant une répartition de la prime plus égalitaire entre les salariés.

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2015 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 10 359 690 euros.

1.3 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail.

Accord « 35 heures / aménagement du temps de travail »

L'organisation du travail s'est structurée à compter de l'an 2000 et de la signature de l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail », pour assurer notamment une meilleure flexibilité et une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle :

- les horaires variables sont apparus à côté des journées à horaires fixes ;
- les horaires décalés alternés matin et soir et l'horaire de nuit ont évolué avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires ; en 2014, la Société a mis en place de nouveaux horaires décalés et nuit ayant entraîné une revalorisation des rémunérations des salariés concernés ; les équipes de suppléances samedi-dimanche ont été instaurées ;
- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail.

En outre, un avenant à cet accord a été signé en 2013. Il devrait permettre à la Société de disposer de conditions de production et de logistique adaptées à l'environnement international compétitif.

Accords « égalité professionnelle femmes – hommes »

Renégociés tous les 3 ans, ces accords ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en corrigeant, puis en évitant les écarts que peuvent générer les absences au titre des congés maternité et parental. Ils favorisent également l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes : elles bénéficient d'un mercredi sur deux de congé payé à compter de leur déclaration de grossesse, puis de tous les mercredis à partir du 6^{ème} mois de grossesse ; des facilités pour exercer leur activité en télétravail à domicile leur sont également offertes. Par ailleurs, le temps partiel s'est volontairement développé.

Sont rappelés dans ces accords le principe de non-discrimination et la prévention du harcèlement sexuel et/ou moral et les sanctions associées.

Les salariés, et en particulier les managers, sont sensibilisés à ces principes.

Accord « Santé au Travail »

Dans cet accord relatif à l'amélioration de la santé et au bien-être des salariés au travail, une attention particulière est portée aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, et à la prévention des risques psychosociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. En outre, cet accord harmonise les méthodes de prévention et d'évaluation des risques dans l'ensemble des sites français de bioMérieux, instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, et crée un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) central, qui rassemble autour d'un directeur d'établissement et d'un représentant des Ressources Humaines, les secrétaires des différents CHSCT. Il a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière d'Hygiène Santé Environnement (HSE), telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique, la pénibilité, et d'aborder tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements. Le CHSCT central se réunit deux fois par an.

L'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

Accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps »

Cet accord concerne les compensations à la pénibilité « horaire » des seniors : 3 ans avant le départ en retraite, après 20 années d'horaires décalés ou de nuit, les seniors ont la possibilité de travailler à 80 %, tout en étant rémunérés à 90 %, et en gardant des cotisations à la retraite à 100 % ; cette reconnaissance des métiers à pénibilité sur la durée est complétée par un abondement sur le Compte Epargne Temps à hauteur de 40 %.

1.4 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés et il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel.

En 2015, plusieurs accords d'entreprise ont été signés en France :

- Un accord relatif au statut des représentants du personnel et au dialogue social. Cet accord permet de rappeler les grands principes du dialogue social et de la négociation collective au sein de l'entreprise à l'occasion de la nouvelle loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi. Ainsi, il clarifie par ailleurs, les modalités d'exercice des différents mandats dans l'entreprise. Enfin, il s'attache à reconnaître l'acquisition de compétences et d'expertises à travers la tenue de fonctions syndicales.
- Un accord relatif aux horaires du service clients. Cet accord a pour objectif de répondre à l'évolution des besoins clients en matière de service après-vente tout en préservant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle du collaborateur.
- Un accord collectif relatif au vote électronique des élections des comités d'établissement et des délégués du personnel, ainsi que des protocoles préélectorales relatifs aux 5 établissements français de la Société ont été signés.
- Suite à ces élections, un accord unanime a été signé, constituant ainsi le Comité Central d'Entreprise (CCE) et sa composition.

Par ailleurs, la Société s'est notamment attachée à respecter les engagements qui figurent dans l'accord relatif à « l'emploi des travailleurs handicapés » et celui relatif à « l'égalité professionnelle ».

La Société a initié des discussions relatives à un accord sur le don de jours de repos aux parents d'un enfant gravement malade, ainsi que des accords GPEC et formation, négociés conjointement, pour préserver l'employabilité et consolider l'emploi des salariés face aux évolutions des activités de la Société.

D'autre part, la Société a mis en place un Bilan Social Individuel, qui a pour objectif de récapituler les rémunérations et avantages sociaux de chaque collaborateur qui reçoit ce bilan individuellement.

En 2015, bioMérieux SA a réuni treize fois son Comité Central d'Entreprise, pour des réunions d'information et/ou de consultation. En fonction des sujets traités, les membres du Comité de Direction participent à ces réunions.

Ces réunions ont notamment permis d'aborder :

- la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers ;
- la stratégie mondiale, la politique de recherche et développement, le schéma directeur industriel ;
- les évolutions de l'organisation ;
- le bilan social, l'évolution des métiers (application de l'accord GPEC), la politique de formation, les rémunérations, et les accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets sont également traités lors des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen qui rassemble des représentants des personnels allemands, espagnols, français et italiens.

1.5 Santé, Sécurité et Environnement

bioMérieux inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (Global Compact) depuis 2003.

Un département Santé, Sécurité et Environnement (HSE) Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce département est piloté par le Directeur HSE, qui rapporte au Vice-Président Manufacturing & Supply Chain, membre du Comité de Direction de la Société. Un manuel interne, intitulé Manuel Global du Système de Management du HSE définit l'organisation et la mise en œuvre des activités liées au HSE à travers l'ensemble des entités de la Société dans le monde.

La Société a choisi d'organiser sa démarche en matière de HSE suivant le principe de l'amélioration continue ; elle s'appuie sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 pour déployer ses programmes. Plusieurs sites sont certifiés ISO 14001 et / ou OHSAS 18001 par un organisme tiers habilité.

Fin 2015, les filiales et sites suivants étaient certifiés :

Filiales et sites	ISO 14001
bioMérieux Royaume-Uni Ltd	✓
bioMérieux España SA	✓
Site de Marcy l'Etoile, France	✓
Site de Craponne, France	✓
Site de La Balme, France	✓
Site de Saint-Vulbas, France	✓
Site de Tres Cantos, Espagne	✓

En outre, les cinq sites référencés ci-dessus sont certifiés OHSAS 18001, conformément à la politique du Groupe.

Le département HSE Corporate apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites et filiales. Chaque site de production de la Société a mis en place un service HSE directement rattaché au Directeur de l'établissement. Le département HSE Corporate s'assure que les ressources HSE ainsi dédiées sont adaptées à la gestion des risques propres à chaque implantation. Un réseau de référents HSE est en place à travers l'ensemble des filiales commerciales. Sous l'autorité du Directeur de la filiale, le référent HSE a pour mission de coordonner le programme HSE au sein de la filiale.

Chaque site de production à travers le monde est abonné à un flux de veille réglementaire HSE dispensé *via* un outil logiciel spécifique. Ce dispositif permet d'identifier les exigences réglementaires applicables au site en matière de HSE ; des bilans périodiques de conformité réglementaire sont réalisés afin de s'assurer que les activités sont menées de manière conforme à la réglementation.

En outre, des programmes de protection et de prévention, pouvant aller au-delà des exigences réglementaires, sont déployés. Par exemple :

- Programme HSE Corporate sur les exigences minimales opérationnelles applicables aux sites.
- Programme harmonisé d'évaluation des risques professionnels pour les salariés.
- Programme harmonisé d'analyse environnementale des activités.
- Programme de gestion des équipements de protection individuels.
- Programme de gestion et de reporting des situations dangereuses.

La Société dispense une formation en matière de HSE destinée aux nouveaux arrivants.

Des indicateurs de performance en matière de HSE sont définis et déployés à travers l'ensemble de la Société. Des indicateurs de pilotage plus détaillés sont suivis au niveau de chaque site et filiale afin d'évaluer le déploiement des programmes HSE localement.

Tous les projets d'investissement font l'objet d'une évaluation d'impact préalable sur les conditions HSE. Cette évaluation permet d'intégrer au budget les moyens de protection et de prévention nécessaires à la maîtrise du risque.

1.6 Santé et Sécurité

Evaluation et prévention des risques professionnels

La Société a déployé à travers l'ensemble de ses sites une méthodologie harmonisée d'évaluation des risques professionnels destinée à identifier les risques et les quantifier, déterminer les moyens de prévention nécessaires, et définir les bonnes pratiques à appliquer auprès des salariés concernés.

Elle met également en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place, dans les sites de production et les laboratoires, un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, évalue la dangerosité des produits finis, évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place les équipements appropriés de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risques. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des

postes les plus à risques se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

La Société porte une attention particulière aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 1.3).

Programmes d'amélioration de la Santé et la Sécurité au travail

La Société attache une attention particulière à la santé et à la sécurité au travail. Elle se base sur différentes mesures, couvrant notamment la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques. Ces indicateurs sont reportés au Comité de Direction, les tendances sont mesurées et des actions correctives sont mises en place, le cas échéant.

Les managers sont responsabilisés (objectifs, sensibilisation) sur le déploiement des programmes de prévention dont ils ont la charge.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident et peut proposer des actions correctives. Un programme spécifique centré sur la détection des « situations dangereuses » est en place à cet effet.

Une démarche auprès des filiales commerciales a été initiée afin de les sensibiliser sur les risques inhérents au travail sur site et chez les clients. En fonction de l'importance de la filiale, ce programme comprend des formations de sensibilisation à certains risques (automobile, biologique, chimique, ergonomique...), sur les façons de s'en protéger et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En particulier, la Société a élaboré une charte pour les titulaires de voiture de fonction établissant les règles de bonne conduite, de prévention des risques routiers et d'entretien du véhicule.

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail, tel qu'illustré ci-dessous.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote, d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

Les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

En France, le personnel médical employé par la Société (médecins, infirmières) est consulté et participe aux actions de prévention des risques professionnels pour la santé.

En 2015, de nombreux programmes de prévention des risques et d'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail ont été menés à travers le monde, quelques exemples sont décrits dans le tableau suivant :

Domaine de prévention	Lieu	Type de projet
Prévention incendie, évacuation	Verniolle, Combourg, Ivry, Craponne (France), Tres Cantos (Espagne), Salt Lake City – BioFire Defense (Etats- Unis) Brisbane (Australie)	Protection contre la foudre, détecteurs de fumées, stockage de produits inflammables, mise en place d'éclairage d'urgence
Circulation, travail en hauteur, travail isolé	Verniolle, Grenoble, Marcy l'Etoile, Craponne, Saint-Vulbas (France) Tres Cantos (Espagne) Salt Lake City – BioFire Defense (Etas- Unis) Rio de Janeiro (Brésil) Brisbane, Sydney (Australie)	Accès aux toits, surfaces de travail non glissantes, protection fixes de chutes de hauteur, mise en place de protections liées au travail isolé, sécurisation de quais logistiques
Ergonomie, manutention	Verniolle, Grenoble, Combourg, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas (France) Tres Cantos (Espagne) Durham, Saint-Louis (Etats-Unis) Rio de Janeiro (Brésil)	Équipements d'aide à la manutention, robotisation d'opérations manuelles, évaluation ergonomique de postes de travail, amélioration ou automatisation de tâches manuelles à risques, sensibilisation du personnel à la prévention du mal de dos
Atmosphère de travail (température, exposition aux agents chimiques, biologiques et physiques)	Grenoble, Combourg, Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme (France) Salt Lake City – BioFire Diagnostics, Durham (Etats- Unis) Shanghai (Chine)	Désamiantage, détecteurs d'oxygène, mesure d'exposition dans l'espace de travail, substitution d'agents chimiques CMR par des agents chimiques moins dangereux, formation à la prévention du risque laser
Machine, Equipement	Combourg, La Balme (France) Tres Cantos (Espagne) Florence (Italie) Durham (Etats-Unis) Rio de Janeiro (Brésil) Brisbane (Australie)	Sécurisation d'équipements, sécurité électrique, formation à la prévention des arcs électriques, évaluation des risques liés aux machines et aux énergies résiduelles
Bruit	Craponne, La Balme (France) Salt Lake City – BioFire Defense, Durham (Etats- Unis)	Système d'enregistrement de bruit, équipement de réduction du bruit, mesure d'exposition au bruit
Organisation de la prévention	Salt Lake City – BioFire Diagnostics (Etats- Unis) La Balme, Saint-Vulbas, Craponne (France) Brisbane (Australie) Durham (Etats-Unis) Florence (Italie)	Mise en place d'un comité de pilotage de la sécurité au travail, mise en place d'équipes d'intervention d'urgence (premiers soins, évacuation, déversement de produit, ...), formation aux méthodologies de sécurité comportementale, sensibilisation au risque routier, déploiement du programme de reporting des presque accidents, sensibilisation du personnel sur les fondamentaux de la sécurité au travail, mise en place de cellules de crise et formation des intervenants

Indicateurs de performance sur la Santé et la Sécurité au travail

Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et affiché dans l'entreprise.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2015	2014	2013
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	40	51 ^(h)	50 ^(h)
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	65	67 ^(h)	53 ^(h)
Nombre de jours perdus ^(b)	829	1 324 ^(h)	1 197 ^(h)
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(c)	2,4	3,2	4,2
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux ^(d)	6,2	7,4 ^(h)	8,6 ^(h)
Taux de gravité ^(e)	0,05	0,08 ^(h)	0,10 ^(h)
Nombre de maladies professionnelles ^(f)	0	3	2
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	12	14	14
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux ^(g)	0,7	0,9	1,3

^(a) employés, intérimaires, stagiaires inclus - voir référentiel (cf. § 3.5) pour le périmètre organisationnel couvert

^(b) le nombre de jours perdus correspond aux accidents du travail qui se sont déroulés pendant l'année

^(c) nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

^(d) nombre total d'accidents du travail enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

^(e) nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées

^(f) une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession

^(g) nombre total d'accidents de trajet enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

^(h) les chiffres 2013 et 2014 ont été mis à jour de certaines données non reportées concernant bioMérieux Inc. et relatives à l'activité commerciale

1.7 Développement des collaborateurs

Gestion des carrières et de la performance

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP - Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs de la Société.

Il s'agit d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée – l'atteinte des résultats attendus, ainsi que la façon dont ces objectifs ont été atteints, sont évaluées avec objectivité – ainsi que d'un outil de développement – les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés, et les actions nécessaires à l'accroissement de la performance collective et individuelle sont mises en place.

Formation et mobilité interne

bioMérieux s'appuie sur Mérieux Université pour former les collaborateurs du Groupe en leur permettant notamment de s'adapter à un environnement en évolution et de développer les compétences appropriées.

A ce titre, Mérieux Université propose un portefeuille étendu de formations pour adapter les compétences des collaborateurs à la stratégie de la Société :

- Des programmes sont dédiés aux managers pour les aider à remplir leur rôle. Un programme Mérieux Manager Essentials est proposé pour tous les managers du Groupe et déployé dans 4 pôles régionaux (« hubs ») en France, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil. En 2015, ce

programme a représenté 16 948 heures de formation, soit en moyenne 12 heures de formation par manager.

En 2015, de nouvelles campagnes de formation e-learning ont été proposées aux managers, portant sur les thèmes de l'orientation clients et de la profitabilité. Le taux de connexion des managers dans le cadre de ces campagnes est de 45 % en moyenne, représentant 1 097 heures de e-learning au total.

En 2015, un nouveau programme d'intégration des nouveaux managers « New Leader Induction » a été déployé leur permettant de mieux appréhender les enjeux du Groupe, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune. 33 personnes ont suivi ce programme en 2015.

Pour la 2^{ème} année, le programme « Fit For the Future » destiné aux talents des différentes sociétés du groupe Institut Mérieux, a été déployé pour le développement de 20 collaborateurs de la Société.

Il existe également un processus 360°, une offre de team building et de coaching animée par des coachs internes. En 2015, 80 équipes ont été accompagnées dans le cadre de team building personnalisés, permettant notamment de travailler sur la structure et sur les processus de collaboration de ces équipes.

- 13 parcours de formation spécifiques sont proposés pour adapter les compétences de chaque fonction de la Société. En 2015, ont été dispensées : 13 889 heures de formation en présentiel et distanciel au titre du parcours Quality Essentials, 5 290 heures dans le cadre du programme de Sales Capabilities et 2 219 heures dans le cadre du programme Marketing Excellence. Les parcours de formation pour les fonctions support ont été mis en place en 2015, mettant notamment l'accent sur la Finance, les Ressources Humaines et les Achats.
- Le programme de formation Ethique et Conformité a été renforcé depuis 2014. Des formations à distance ont été suivies par l'ensemble des collaborateurs, représentant 10 893 heures de formation pour 2015 (cf. § 3.4).
- Des plans individuels de formation sont mis en place dans tous les pays. En 2015, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a été de 24 heures en France, 10 heures aux Etats-Unis et 43 heures en Chine.
- La formation aux produits de la Société est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2015, 1 233 collaborateurs ont bénéficié de ces formations, soit un total de 51 857 heures.

Heures de formation pour les principaux programmes de Mérieux Université

Indicateurs	2015	2014	2013
Nombre d'heures de formation au titre de bioMérieux Manager Essentials	16 948	20 368	19 053
Nombre d'heures de formation au titre de Quality Essentials	13 889	6 126	7 306
Nombre d'heures de formation au titre de Sales Capabilities	5 290	3 359	2 065
Nombre d'heures de formation au titre d'Ethique et Conformité	10 893	7 473	5 050
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France (hors DIF)	24	27	30
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux Etats-Unis	10	9	12
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	43	34	49
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	51 857	40 728	36 684

En 2015, le total d'heures de formation est de 181 784 heures, soit en moyenne 20 heures/salarié.

Le taux d'accès aux formations a été de 98 % en 2015, et notamment de 100 % pour la France. Les formations en e-learning représentent plus de 43 % des actions de formation, soit 14 536 heures effectuées (8 % des heures de formation).

Promotions

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne.

Nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique

Zones géographiques	2015		2014	
	Nombre de promotions	% de l'effectif	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	192	5,3 %	239	6,7 %
EMOA	30	2,4 %	61	4,8 %
Amérique	257	7,3 %	254	8,5 %
<i>Amérique du Nord</i>	244	7,9 %	226	8,7 %
<i>Amérique latine</i>	13	3,2 %	28	7,3 %
Asie Pacifique	76	8,9 %	87	9,3 %
Total	555	6,0 %	641	7,3 %

1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

En matière d'égalité professionnelle et dans le respect du principe de non-discrimination, la Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord d'entreprise éponyme (cf. §.1.3).

Ainsi, la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes (48 % au 31 décembre 2015 dont 48 % des cadres).

En 2013, bioMérieux a créé un programme « Women Ready for Leadership Diversity » (WoRLD), sponsorisé par le Directeur des Ressources Humaines et Communication. Les priorités définies par le programme WoRLD portent sur :

- le développement de carrières au féminin,
- la sensibilisation des équipes et l'adaptation des processus de gestion des talents,
- l'ouverture aux bonnes pratiques mises en place au sein d'autres entreprises.

bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises « Alliance pour la Mixité en Entreprise » (AME), pour encourager l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés

Dans le cadre des initiatives développées par la Société depuis plusieurs années, en faveur des travailleurs handicapés, trois journées « Handibio » ont été organisées en France en 2015 sur plusieurs de ses sites pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au handicap.

Politique de lutte contre les discriminations

La Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord « Egalité professionnelle femmes-hommes » qui mentionne les principes de non-discrimination (cf. § 1.3).

1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.

La Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme ». Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>).

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...). Ses initiatives s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.

Outre la formation dispensée aux nouveaux arrivants (cf. § 1.5), la protection de l'environnement fait l'objet de formations spécifiques :

- Dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement selon ISO 14001, des formations sont dispensées sur les sites : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental.
- Dans le cadre de projets de réduction des déchets de production et de consommation d'énergie selon la méthode Six Sigma, des formations sont dispensées de manière *ad hoc* aux opérateurs de production et de packaging afin de prévenir les rejets de produits non justifiés (cf. § 2.3.).

Les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de près de 50 représentants HSE dans chaque site et filiale de la Société.

En 2015, la Société a continué ou entrepris sur ses sites de production un certain nombre de projets visant à mieux gérer les ressources naturelles et à protéger l'environnement. Un récapitulatif des projets environnementaux clés est détaillé au § 2.6.

2.2 Gestion des déchets et prévention de la pollution

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets, pratique le tri des déchets à la source et développe des filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

La Société ne constitue aucune autre provision et garantie pour risques en matière d'environnement, que celle mentionnée au § 1.12 de l'Annexe 4 du présent Rapport de gestion.

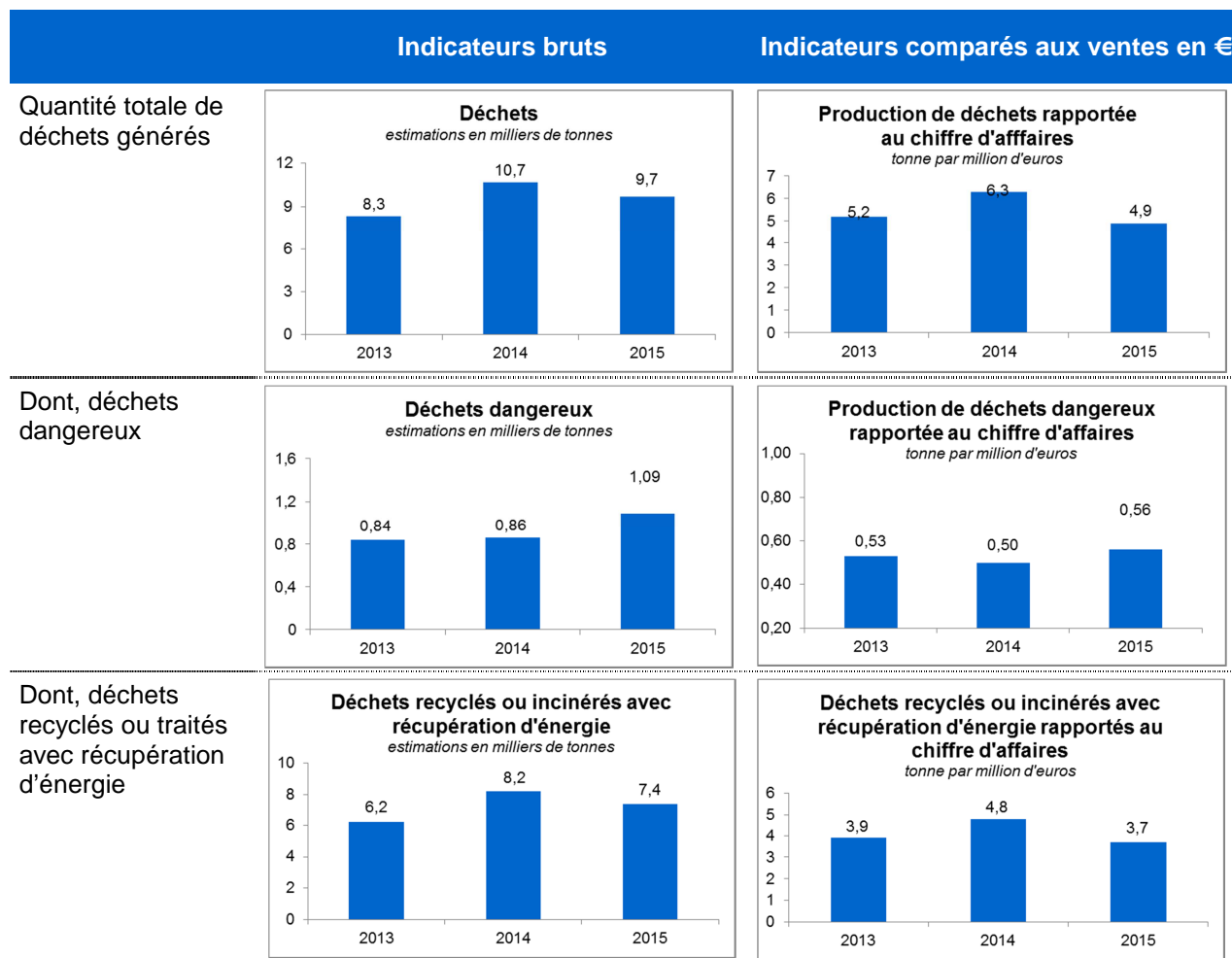
Réduction des déchets à la source

Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société s'attache par exemple à optimiser la quantité des matières constituant les emballages. Ainsi, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

Valorisation des déchets

Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Etoile, Grenoble, Combourg, La Balme et Saint-Vulbas en France, et de Durham aux Etats-Unis, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ».

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la Semaine Nationale du Développement Durable en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.



Les chiffres indiqués ci-dessus ne prennent pas en compte les données du site de Rio de Janeiro (Brésil).

Résultats 2015 : La quantité de déchets générés s'est stabilisée malgré une augmentation des ventes. La hausse des déchets dangereux s'explique par la requalification de l'ensemble des déchets biologiques de la Société en déchets dangereux, afin d'harmoniser les pratiques de reporting interne.

Rejets dans l'eau, au sol et dans l'air

- Rejets dans l'eau : sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Les sites de Craponne et Marcy l'Etoile (France) ont investi dans des installations prétraitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.

Le site de Marcy l'Etoile a fait l'objet d'une surveillance RSDE (Programme français de réduction des substances dangereuses dans l'eau) du paramètre mercure. Un arrêté préfectoral complémentaire en 2015 a validé l'efficacité des mesures prises par bioMérieux pour supprimer la présence du mercure dans ses effluents, et a ainsi mis fin à cette surveillance.

- Rejets au sol : interventions d'urgence - mesures de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie : les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.
- Rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § .2.5) : la Société ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂ et NOx liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craponne et Marcy l'Etoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Ainsi, bioMérieux et son sous-traitant réalisent périodiquement le suivi des rejets au cours de l'année dans le but d'évaluer leurs origines et les moyens de les réduire. A titre d'exemple, le pain est devenu payant ce qui a permis de limiter le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, les déchets organiques des sites de Marcy l'Etoile et Craponne sont triés et orientés vers une filière de compostage ; la mise en place de cette filière sur le site de La Balme sera effective début 2016.

2.3 Utilisation durable des ressources

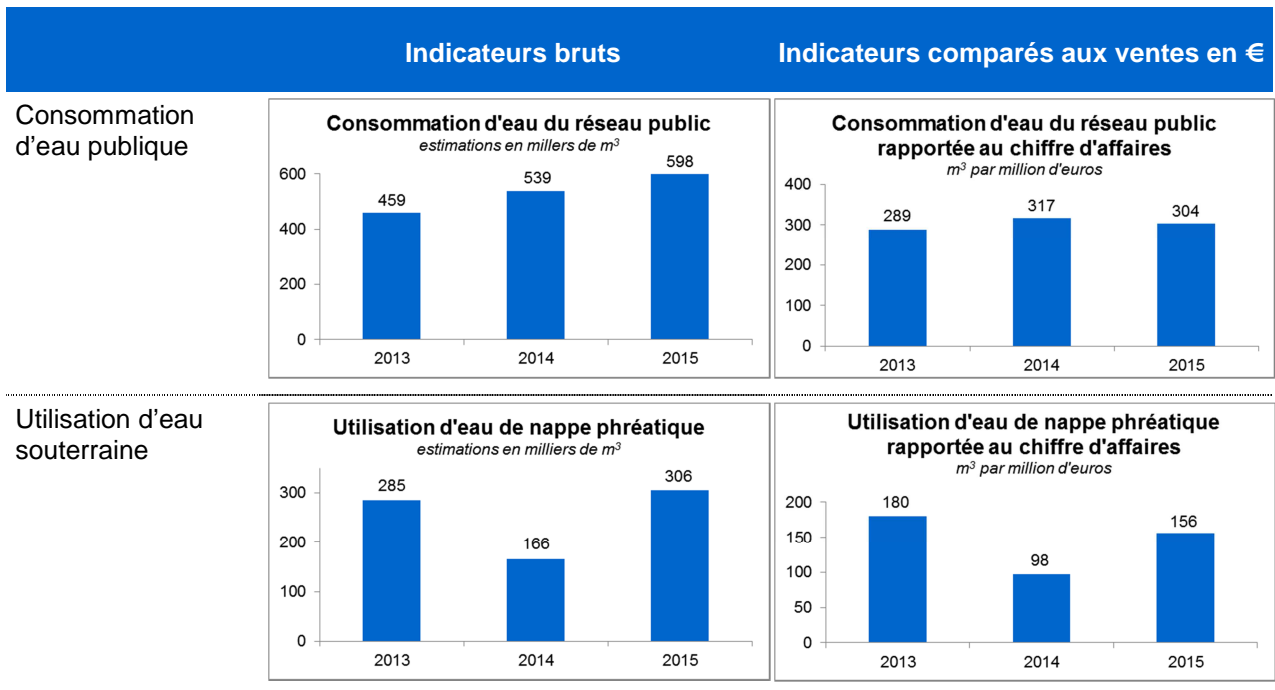
L'eau

La consommation des ressources en eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative. En outre, bioMérieux a mené une étude d'incidence de cet usage de l'eau de la nappe en 2009 qui a conclu à l'absence d'incidence majeure sur la nappe.

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.



Résultats 2015 : la hausse des quantités d'eau consommée est directement liée à la hausse globale des températures durant cette année 2015.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La Société ne connaît pas de contraintes locales particulières permanentes concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

Matières premières

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). Les objectifs sont la réduction des déchets, la réduction de la consommation des matières premières, l'amélioration de l'utilisation de ces matières premières, tout en respectant les critères de qualité de la Société.

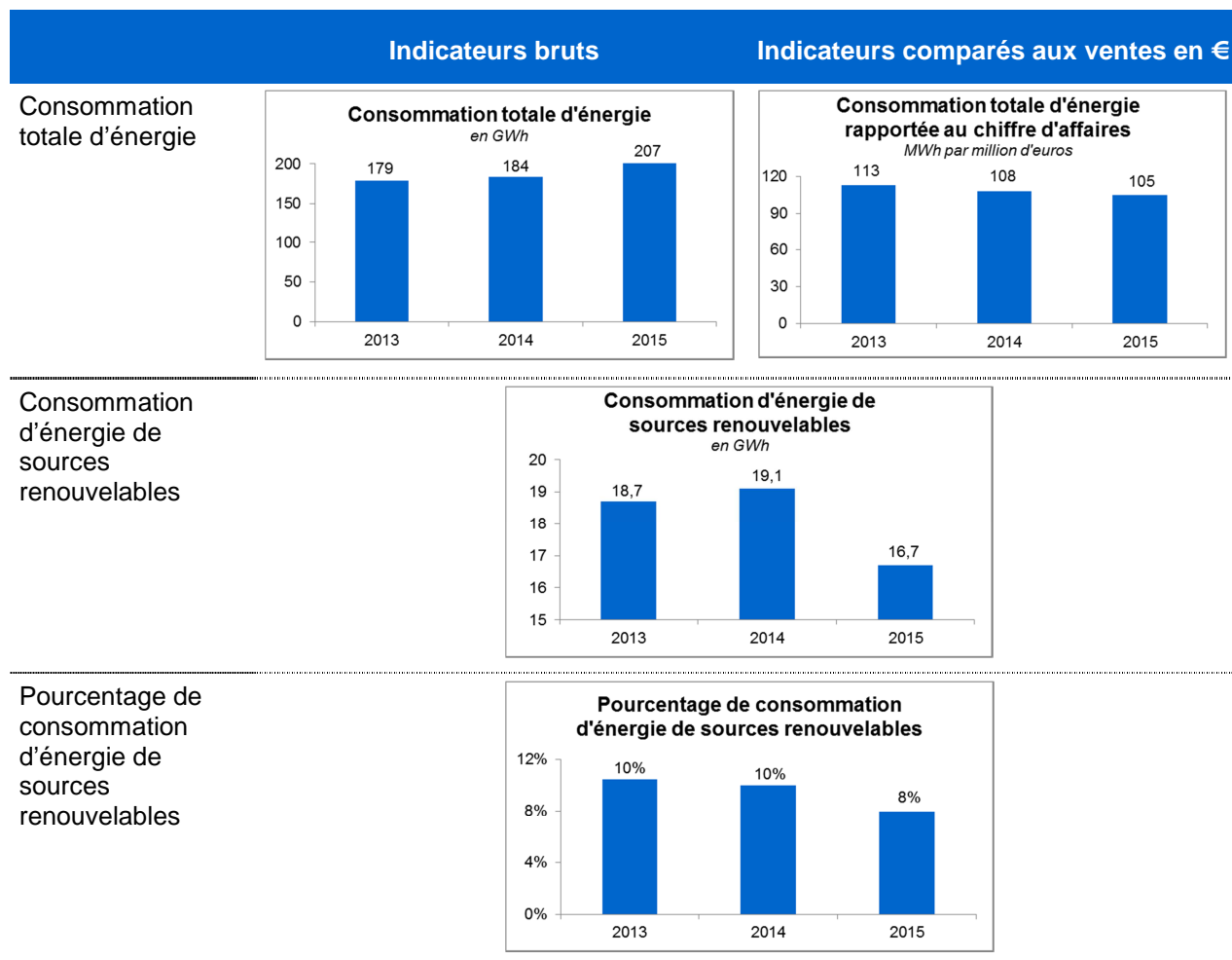
L'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique une politique et un programme d'optimisation et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en termes d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux améliore les systèmes de contrôle de ses équipements consommateurs d'énergie.

La Société travaille à favoriser son approvisionnement en énergie de sources renouvelables :

- Les sites de Marcy l’Etoile et Craponne en France, comptant parmi les 3 sites les plus consommateurs d’électricité de la Société, ont renouvelé pour la période 2016-2018 leur engagement contractuel d’être approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée.
- Les filiales autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d’origine hydraulique, et la filiale colombienne à 90%.



Les données 2013 ont fait l’objet de corrections, par rapport à la publication du document de référence de 2013 : ajustement des données de La Balme sur les consommations de fioul et ajustement des données de Durham sur l’énergie renouvelable (produite et non pas consommée).

En 2015, les sites de Marcy l’Etoile, Craponne, La Balme, Combourg et Florence et la filiale allemande ont fait l’objet d’un audit énergétique détaillé qui a débouché sur un plan d’actions visant à diminuer les consommations énergétiques. Les sites français cités ont, de plus, fait l’objet d’un plan de mesurage (diagnostic visant à faire l’état des lieux des moyens de mesures et suivi disponibles, et, proposer des améliorations de surveillance des consommations) et d’un diagnostic ISO 50001 afin de déterminer les écarts organisationnels restants avec un niveau certifiable.

Le papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l’incitation à des pratiques d’impression raisonnée. Le déploiement d’une nouvelle solution d’impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société. En parallèle, l’utilisation de papier recyclé est généralisée. Plus largement, la Société s’attache à modifier ses process pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de Gestion Electronique des Documents avec circuit de revue et

d'approbation électronique est en place depuis 2010 dans le cadre du Système de Management de la Qualité. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.

Un autre exemple significatif est la réduction de l'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits. Ainsi, la suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs se poursuit et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

2.4 Autres mesures

La démarche d'éco-conception pour les produits et les bâtiments

La Société a publié un guide d'éco-conception pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en termes d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic.

La Société applique d'ores et déjà cette démarche aux développements de produits en cours. A titre d'exemple, le nouveau packaging lancé en 2012 pour la gamme Etest[®] permet un stockage à 2/8°C et non plus à température négative de -20°C comme précédemment, ce qui supprime le besoin de stockage en chambre froide au sein de la Société et chez les clients, et permet ainsi des économies d'énergie. Le packaging primaire est mono-matière (aluminium) et recyclable.

La Société applique également cette démarche d'éco-conception aux bâtiments. Un nouveau bâtiment de recherche et développement, sur le site de la Balme (France), achevé en 2013 et inauguré en 2014, a obtenu la certification selon le référentiel NF HQE⁽⁵⁾ Bâtiments Tertiaires (certificat n° NF380/12/1015 Rev.00 du 06/06/2014). Le profil HQE défini pour le bâtiment se focalise autant sur la performance énergétique que sur le confort (visuel, thermique) et la santé des utilisateurs. Un dernier audit HQE pour la phase de réalisation a été réalisé au second trimestre 2014. Le projet d'agrandissement du site de Marcy l'Etoile s'inscrit également dans une démarche environnementale. Le label visé pour cette nouvelle construction est BREEAM niveau « Very Good ».

Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle.

Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

Protection de la biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites de la Société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété. Lorsque des équipements ou des activités peuvent être source de bruit, des précautions sont prises afin d'en diminuer les nuisances à un niveau acceptable. Tout nouveau projet (agrandissement, nouvelle implantation) fait l'objet d'une analyse préalable d'impact sur l'environnement. Cette pratique fait l'objet de lignes directrices détaillées dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ». D'autre part, les activités existantes des sites font l'objet d'une analyse environnementale continue afin de s'assurer que les aspects environnementaux sont connus et maîtrisés.

⁽⁵⁾ HQE : Haute Qualité Environnementale

2.5 Changement climatique

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2013, elle réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe. Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1 et 2 du GreenHouse Gas Protocol 2014 tels que décrits au § 3.5. Le bilan réalisé en 2015 porte sur les données consolidées de l'année 2014.

La Société met en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à sa consommation d'énergie. Ces mesures portent, entre autres, sur la sobriété énergétique avec, par exemple, l'utilisation de variateurs de puissance pour limiter la consommation d'équipements spécifiques. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Société permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie (cf. § 2.3.).

En outre, la Société suit l'utilisation des gaz réfrigérants utilisés dans ses équipements de production de froid ou de climatisation. Des plans d'action sont en cours sur ses sites de production afin de remplacer les équipements devenus obsolètes.

MONDE		Emissions de GES en t CO ₂ e (± incertitudes en t CO ₂ e)		
Catégories d'émissions	Poste d'émissions	2014	2013	2012
Scope 1	Emissions directes des sources fixes de combustion	15 858 (± 349)	11 727 (± 444)	11 859 (± 441)
	Emissions directes des sources mobiles de combustion	7 148 (± 715)	8 050 (± 777)	6 069 (± 549)
	Emissions directes fugitives	2 046 (± 454)	2 077 (± 461)	1 948 (± 460)
	Total Scope 1	25 670 (± 1531)	21 854 (± 1 682)	19 876 (± 1 450)
Scope 2	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	37 242 (± 1940)	38 161 (± 1 841)	37 238 (± 1 812)
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	2 548 (± 811)	3 072 (± 741)	3 164 (± 740)
	Total Scope 2	39 790 (± 2751)	41 233 (± 2 582)	40 202 (± 2 552)

FRANCE		Emissions de GES en t CO2e (± incertitudes en t CO2e)		
Catégories d'émissions	Poste d'émissions	2014	2013	2012
Scope 1	Emissions directes des sources fixes de combustion	5 296 (± 116)	3 660 (± 139)	3 825 (± 142)
	Emissions directes des sources mobiles de combustion	1 109 (± 111)	1 474 (± 142)	1 187 (± 107)
	Emissions directes fugitives	1 846 (± 410)	1 805 (± 401)	1 800 (± 425)
	Total Scope 1	8 251 (± 637)	6 939 (± 682)	6 812 (± 674)
Scope 2	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	3 460 (± 180)	3 714 (±179)	3 730 (± 195)
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	2 548 (± 811)	3 072 (± 741)	3 164 (± 740)
	Total Scope 2	6 008 (± 991)	6 786 (± 920)	6 894 (± 935)

Les indicateurs du Scope 3 (déplacement professionnel et domicile-travail, transport de marchandises) sont en train d'être mis en place afin d'étendre la compréhension de l'impact Carbone de bioMérieux.

Déplacements professionnels

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle conduit le déploiement d'installation de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. A fin 2015, 12 sites sont équipés.

La politique Groupe de véhicules de société de bioMérieux prescrit le choix de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre (ou standard local équivalent).

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2015. Cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

Partenariat avec le Plan Climat Energie du Grand Lyon (France)

bioMérieux a signé en octobre 2013 un partenariat avec le Plan Energie Climat de la communauté urbaine du Grand Lyon où deux de ses sites industriels majeurs sont implantés (à Marcy l'Etoile et Craponne). bioMérieux s'engage ainsi à contribuer aux 26 actions définies pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du Grand Lyon, qui consistent, entre 2000 et 2020, en une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, et une augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique totale.

Dans ce cadre, les actions promues par bioMérieux sont, entre autres, la promotion du co-voiturage sur le territoire du Grand Lyon, des subventions aux collaborateurs pour l'utilisation des transports en commun et l'encadrement des règles de télétravail.

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. Les sites de Marcy l'Etoile et de Craponne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Cette plateforme fait partie des actions mises en place dans le cadre du Plan Energie Climat du Grand Lyon (cf. supra). Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télétravail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

Adaptation au changement climatique

Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 1.11.1) pour chacun de ses sites.

Des abris d'urgence pour la protection des collaborateurs et autres personnes existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

2.6 Principales actions 2015 en faveur de la protection de l'environnement

Domaine environnemental	Lieu	Type de projet
Déchets	Shanghai (Chine), Rio de Janeiro (Brésil), Durham, Salt Lake City – BioFire Defense (Etats-Unis), Florence (Italie), Craponne, Marcy l'Etoile, Combourg, La Balme (France)	Shanghai : amélioration du procédé de production permettant de réduire de 25 % les rejets. Rio de Janeiro, Salt Lake City, Craponne, Combourg, La Balme : amélioration des zones de stockage des déchets. Durham : mise en place d'un suivi précis afin de réduire les déchets en production. Florence, Craponne, Marcy l'Etoile, Grenoble : augmentation du recyclage par la mise en place de nouvelles filières de tri.
Consommation d'eau	Combourg, Marcy l'Etoile, Craponne (France), Durham (Etats-Unis)	Combourg : amélioration du système de refroidissement en circuit fermé. Marcy l'Etoile : remplacement de tours aéro-réfrigérantes par des systèmes de refroidissement de dernière génération. Craponne : optimisation des barrières vapeur permettant d'économiser 1800 m ³ /an. Durham : établissement d'un plan de conservation de l'eau avec les autorités locales.
Consommation d'énergie	Verniolle, Grenoble, Combourg, Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme, Saint-Vulbas (France), Tres Cantos (Espagne), Durham, St Louis, Salt Lake City – BioFire Defense (Etats-Unis), Shanghai (Chine), Florence (Italie)	Audits énergétiques, installation de détecteurs de présence pour l'éclairage, remplacement d'éclairage néon par des LED, études pour l'installation d'optimiseur de puissance, isolation thermique de bâtiments, installation de systèmes de récupération d'énergie, calorifugeage de vannes vapeur.
Effluents, eaux pluviales	Marcy l'Etoile (France), Rio de Janeiro (Brésil), Florence (Italie)	Amélioration de la gestion des eaux pluviales et des effluents (mise en place de compteur, optimisation du pré-traitement)
Actions envers la communauté	Rio de Janeiro (Brésil), Durham (Etats-Unis), Marcy l'Etoile (France)	Rio de Janeiro : plantation d'arbres pour la compensation CO ₂ . Durham : sponsoring du Festival musical « ENO river festival » destiné à récolter des fonds pour l'entretien et la protection de la rivière ENO. Marcy l'Etoile : organisation d'événements de sensibilisation à l'environnement lors de la semaine du développement durable.

3. INFORMATIONS SOCIETALES

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>En milliers d'euros</i>	2015	2014	2013
Actions de mécénat	2 659	2 432	2 557
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	<i>473</i>	<i>444</i>	<i>489</i>
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants	334	225	186
Total	2 993	2 657	2 743

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique

bioMérieux s'engage dans des actions d'intérêt général d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour répondre aux enjeux majeurs de santé publique dont principalement la lutte contre les maladies infectieuses.

Engagement dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques

Grâce à son expertise en microbiologie dans les domaines clinique et vétérinaire, la Société contribue, en particulier, activement à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, reconnue comme une priorité de santé publique par les principales organisations de santé. Dans ce contexte, les Etats-Unis ont annoncé en 2015 un plan national à 5 ans destiné à combattre cette menace. Ainsi, en juin dernier, bioMérieux a participé à un forum, organisé par la Maison Blanche, sur l'usage raisonné des antibiotiques, dont l'objectif est de définir les changements envisageables permettant de ralentir l'émergence des bactéries résistantes, d'éviter leur transmission et de préserver l'efficacité des antibiotiques.

Par ailleurs, la Société organise tous les deux ans le forum « World HAI / Resistance Forum » réunissant des spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance aux antibiotiques et des infections liées aux soins. La dernière édition s'est tenue en juin 2015 sur le thème : « Antimicrobial Resistance : One world, one fight ! ». Au cours de ce forum ont été présentés les résultats préliminaires de la première enquête de prévalence mondiale soutenue par bioMérieux, « Global Point Prevalence Survey », relative aux taux d'utilisation des antibiotiques et de résistance bactérienne en milieu hospitalier. Le rapport final de cette enquête a mis en évidence d'importantes disparités en matière de prescriptions d'antibiotiques, entre pays et continents, et confirmé la forte corrélation entre consommation en antibiotiques et résistance bactérienne. Cette enquête souligne également le besoin urgent de mettre en place des programmes pour une bonne utilisation des antibiotiques dans les hôpitaux afin de réduire la résistance bactérienne. Les conclusions de la 5^{ème} édition du « World HAI / Resistance Forum » ont porté sur l'importance de la formation pour lutter contre la résistance aux antibiotiques dans le monde.

Par ailleurs, la Société soutient de nombreuses initiatives de lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne d'information sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la semaine de sensibilisation aux antibiotiques (« Get Smart About Antibiotics Week ») organisée à l'initiative des « Centers for Disease Control and Prevention » (CDC) aux Etats-Unis. A travers ces initiatives, bioMérieux souhaite attirer l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires et du grand public sur une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

Solutions diagnostiques pour répondre aux épidémies

En réponse à l'épidémie d'Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest et Centrale depuis l'été 2014, le test clinique FilmArray® pour la détection du virus Ebola (BioThreat-E test) a été le premier test commercial à recevoir, en octobre 2014, une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA américaine. Ce test a également reçu le prix « Global New Product Innovation Award » en février 2015, décerné par le cabinet Frost & Sullivan aux sociétés offrant la contribution la plus active à la résolution d'une problématique globale d'intérêt général. Enfin, en septembre 2015, le test FilmArray® BioThreat-E a fait l'objet d'une procédure d'urgence lui permettant d'être listé comme éligible par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'approvisionnement des pays affectés par cette épidémie.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec l'Hôpital de Donka à Conakry en Guinée, pour la lutte contre le virus Ebola, bioMérieux a fait don de 2 systèmes FilmArray® afin que l'hôpital réalise une étude clinique portant sur le test FilmArray® BioThreat-E permettant de diagnostiquer la présence de ce virus.

Un partenariat a également été établi entre bioMérieux et l'Université Mc Master (Canada) pour le don d'un système FilmArray® et de tests du panel FilmArray® GI (gastro-intestinal), pour mener une étude clinique au Botswana, actuellement en cours, au sein du « Botswana National Laboratory », et portant sur l'optimisation de la prise en charge des maladies diarrhéiques aiguës chez les jeunes enfants.

Enfin, bioMérieux a également lancé MERS-HCoV r-gene®, nouveau kit RUO (utilisation en recherche uniquement), pour la détection du Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV1), qui représente un risque important pour la santé publique, avec un taux de mortalité d'environ 36 %. Cette solution moléculaire permet la détection et le dépistage de ce pathogène en un seul test PCR par échantillon. Les Coronavirus (CoV) sont principalement à l'origine de maladies respiratoires et entériques chez les hommes et certains animaux.

Actions d'éducation et de sensibilisation sur le terrain

bioMérieux a initié en 2013 un partenariat avec Santé En Entreprise (SEE), association d'entreprises qui a pour but de promouvoir et mettre en œuvre des programmes de terrain pour lutter notamment contre le SIDA, le paludisme et les maladies chroniques. SEE intervient en France, en Afrique et dans la Caraïbe et développe des actions destinées aux employés, à leurs familles et au grand public. Ce partenariat s'est concrétisé par la création d'unités mobiles pour le dépistage du VIH et par la formation des personnels soignants de centres médicaux d'entreprises en Afrique, étendu en 2015 au dépistage des hépatites en France et à la formation des personnels de santé pour ce dépistage.

3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits. Elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'audits dans une démarche d'amélioration continue.

Autorités environnementales et autorités de santé et de sécurité au travail

Tous les sites de la Société sont soumis à des réglementations nationales, fédérales et/ou locales en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail. Des visites planifiées ou imprévues peuvent être réalisées par ces autorités. La Société prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors de ces événements.

Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. A titre d'exemple, la Société a poursuivi en 2015 son soutien à l'association Sport dans la Ville en France qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles grâce au sport. Elle est également partenaire de la Fondation pour l'Enfance qui s'est donné pour mission de soutenir le parrainage de proximité en faveur des enfants en difficulté.

Par ailleurs, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités de la Région Rhône-Alpes, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire.

En 2015, bioMérieux a conclu un partenariat avec EMLYON Business School. A ce titre, la Société est l'une des premières sociétés à intégrer le « Global Business Network » d'EMLYON, regroupant les grandes entreprises internationales partenaires de l'école. Elle devient ainsi le partenaire expert en sciences de la vie, dans le cadre d'« IDEA Inside », nouvelle approche pédagogique mise en œuvre par EMLYON. En matière de recherche, bioMérieux soutient le développement des travaux menés au sein de l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE), centre de recherche et laboratoire social de l'EMLYON dédié aux questions de gouvernance des entreprises. Le partenariat comprend également un volet formation destiné à accompagner les collaborateurs du Groupe dans l'évolution des compétences, notamment liées à la transformation digitale des entreprises.

bioMérieux est également membre fondateur de la Fondation Université Joseph Fourier de Grenoble, créée en septembre 2014. Cette fondation s'est donné pour mission de soutenir des projets de recherche d'excellence et de promouvoir l'égalité des chances. En 2015, bioMérieux a ainsi financé 5 bourses afin de permettre aux meilleurs étudiants de la filière BioHealth Computing de poursuivre leurs études dans un environnement international. Cette action s'inscrit dans la politique Ressources Humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers.

Enfin, bioMérieux est partenaire de la Fondation INSA de Lyon. La Société a soutenu le projet de l'équipe INSA-Lyon qui a remporté, en 2014, la médaille d'or et le « Prix de la Meilleure Construction Génétique » lors des dix ans du concours international d'ingénierie biologique de la Fondation iGEM (International Genetically Engineered Machine) qui s'est tenu à Boston (Etats-Unis).

Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2015, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2 659 milliers d'euros, représentant 2,8 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 1 798 milliers d'euros au profit des deux Fondations telles que décrites ci-dessous.

La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 472 953 euros de la Société en 2015, au titre du mécénat des entreprises.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs. En exécution du contrat de mécénat conclu entre la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Société, bioMérieux a versé en 2015 une somme de 1 325 000 euros.

bioMérieux soutient également des actions de sponsoring ou de mécénat dans les pays où elle est implantée, et notamment celles en lien avec la santé ou son rôle d'entreprise citoyenne auprès des communautés où ses sites et ses filiales sont implantés.

Mécénat de solidarité

Acteur de santé publique dans le monde entier, bioMérieux met le patient et plus largement les personnes au cœur de son action. Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives.

Collaboration avec des organisations internationales

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*.

En 2014, Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général de bioMérieux, a rejoint la « Gates-CEO Global Health Roundtable ». Cette collaboration entre les directeurs généraux des industries de la santé et Bill Gates a pour vocation d'adresser, grâce à l'innovation, les enjeux majeurs de santé publique auxquels les populations les plus défavorisées doivent faire face. Ce partenariat porte notamment sur des initiatives pour lutter contre les maladies tropicales négligées dans les pays à ressources limitées.

En 2015, bioMérieux a été retenue par le Fonds mondial parmi 7 sociétés du diagnostic dans le cadre d'une nouvelle approche pour le suivi de la charge virale. La gamme NucliSENS® HIV de bioMérieux a été sélectionnée au terme d'une évaluation technique et commerciale. Cet accord, conclu pour une durée de 3 ans, vise à aboutir à des réductions de coûts afin de faciliter l'accès au diagnostic pour les pays à ressources limitées.

Par ailleurs, suite au partenariat entre bioMérieux et l'ONG Alima, une étude a été lancée en 2015 au Tchad, portant sur les maladies gastro-intestinales touchant les enfants atteints de malnutrition, afin d'améliorer leur prise en charge. Des tests du panel FilmArray® GI ont été fournis gratuitement par bioMérieux à l'Hôpital de l'Amitié Tchad-Chine de N'Djamena pour mener cette étude, qui permettra de décrire la variation saisonnière de la prévalence de 3 entéro-pathogènes parmi les enfants atteints de malnutrition aiguë sévère compliquée avec diarrhée.

Programmes de R&D en faveur de l'amélioration de la santé publique

En 2015, bioMérieux a poursuivi le déploiement de son programme R&D visant à développer des solutions diagnostiques pour les maladies infectieuses tropicales et négligées dans les pays à ressources limitées. Des avancées significatives ont été obtenues, notamment pour la tuberculose, la malaria et la dengue. En 2015, bioMérieux a ouvert un Centre d'Excellence au Brésil, et a renforcé son partenariat avec l'Université de Sao Paulo où les équipes locales mènent des projets de recherche, notamment sur la dengue.

bioMérieux a également lancé un programme spécifique dédié à la santé des mères et des enfants en Afrique. Il se concentre sur 4 types de pathologies : les infections respiratoires, les diarrhées, le sepsis et les méningites. Il se décline à travers des initiatives portant sur l'éducation et la formation, l'innovation, l'accès au diagnostic et les partenariats. Les premières actions concerneront la Côte d'Ivoire en raison de la présence de bioMérieux dans ce pays, ainsi que du lourd impact des maladies maternelles et infantiles, et d'un programme mère-enfant mis en place au niveau ministériel dans ce pays.

Soutien aux initiatives locales

Les équipes des filiales s'engagent dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

Mécénat culturel

bioMérieux soutient également des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée.

Musée de Grenoble (France)

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Le Centre est situé dans un environnement exceptionnel au cœur du Polygone scientifique, impulsé par la municipalité.

Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. A ce titre, Monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, le Musée de Grenoble a pu acquérir, en 2013, « Le verre », un collage de Picasso et en 2015, « Nature Morte », une œuvre de Morandi.

Autres mécénats culturels

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, la Société a contribué à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Egypte » en 2008, puis à celle, en 2013, de deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ». Enfin, en 2015, bioMérieux a participé à l'acquisition d'un tableau de Nicolas Poussin : « Diane tuant Chioné ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels organisés dans la région Rhône-Alpes, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire - France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône - France), et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Achats responsables et solidaires

bioMérieux entend établir avec ses fournisseurs des relations à long terme, basées sur une démarche d'achats responsables. La Société a mis en place un plan de formation destiné aux acheteurs avec comme objectif de les sensibiliser sur la politique de la Société à ce sujet.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte Relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette Charte manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux Etats-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le « Federal Supply Service » et la « General Services Administration », bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de fournisseurs, des entreprises de petite taille (« small business concerns »), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, par des femmes, ou par des représentants de minorités.

Dans ce domaine, bioMérieux Inc. a conduit des formations dédiées aux achats avec les entreprises de petite taille pour les acheteurs travaillant avec les Etats-Unis.

De plus, le service Achats de bioMérieux Inc. est membre du « St Louis Minority Business Council ». A ce titre, ses collaborateurs participent à des séminaires organisés par la Chambre de Commerce sur des thématiques liées à la diversité dans les activités Achats.

Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs

bioMérieux souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les impliquer dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme. Les engagements et les exigences de bioMérieux vis à vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte a été refondue en 2014 pour mieux souligner les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société et refléter sa nouvelle organisation. Elle est signée par le Directeur Général Délégué et le Directeur Achats Corporate.

Depuis 2013, la Société inclut des exigences environnementales dans les nouveaux contrats cadres établis avec des prestataires qui assurent le transport international de ses produits et des opérations logistiques locales dans certains pays autres que la France. Ces exigences concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les services assurés pour le compte de la Société, ainsi que la formulation de recommandations pour diminuer l'impact environnemental des opérations logistiques et de transport.

En 2015, bioMérieux a mis en place des actions auprès de ses fournisseurs de matières premières afin d'assurer la conformité avec la réglementation REACH (Registration, Evaluation, Autorisation, restriction of CHemicals) et d'anticiper de nouvelles obligations réglementaires éventuelles.

3.4 Ethique des Affaires

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur.

3.4.1 Programme Ethique et Conformité

A travers le Programme Ethique et Conformité (Programme), mis officiellement en place en 2011, bioMérieux rappelle que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société. bioMérieux attend de ses salariés et de ses partenaires le respect et le partage de ses valeurs.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables. Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme, qui s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de Bonne Conduite (cf. § infra) dont les principes seront progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2015, les principales priorités du Programme restent :

- le renforcement de la prévention de la corruption ;
- la sécurisation du réseau de distribution ;
- les conflits d'intérêts avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la protection des données patients.

Code de Bonne Conduite

La Société a créé son premier Code de Bonne Conduite en 2009. Il avait été distribué à tous les employés. Il a ensuite été mis à jour en 2012. La nouvelle version, traduite en 6 langues, a été distribuée à tous les collaborateurs. Sa communication a été renforcée notamment par :

- une formation en ligne sur le contenu mis à jour du Code ;
- la mise en ligne du Code sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- des rappels de l'existence et du contenu du Code dans les formations Ethique et Conformité en présentiel et en ligne.

Ce Code s'applique à tous les salariés et est partagé avec eux tous les ans. Ainsi, en 2015 chaque salarié a dû attester l'avoir lu et compris.

En outre, le Code est porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Le Programme de Prévention de la Corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de Bonne Conduite qui constitue les fondations du Programme Ethique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de Prévention de la Corruption. Ce Manuel, accessible sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

En outre, la Société a développé un document décrivant la « Pratique des Affaires applicables aux Tiers » et une « Fiche d'approbation des Tiers » afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le Programme de Prévention de la Corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Principes relatifs aux Droits de l'Homme

bioMérieux adhère depuis 2003 au Pacte Mondial, une initiative internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, autour de 10 principes reconnus universellement concernant les Droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

bioMérieux a renouvelé son engagement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial. Parmi ces principes, les entreprises adhérentes au Pacte et leurs filiales sont invitées à promouvoir, et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Ainsi, dans le respect de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, bioMérieux mène des initiatives pour donner accès à un diagnostic de qualité aux plus démunis. Elle a notamment renouvelé son soutien à la Fondation Mérieux qui contribue à la lutte contre les maladies infectieuses.

La Société a également confirmé son engagement à respecter les principes du Pacte relatifs aux conditions de travail, en plaçant les collaborateurs au cœur de sa politique sociale. Soucieuse de son empreinte environnementale, elle a poursuivi son programme *BIOMÉRIEUX GOES GREEN*, dans le respect des principes du Pacte relatifs à l'environnement.

Enfin, bioMérieux est engagée dans la lutte contre la corruption, ultime principe du Pacte, et a maintenu et étoffé son programme Éthique et Conformité, dont l'objectif est de garantir un cadre de politiques et procédures en faveur d'une culture d'entreprise respectueuse des normes déontologiques les plus exigeantes.

Formation

Le programme Ethique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre, dans leurs relations d'affaires et de travail.

En 2015, tous les employés ont reçu des cours en ligne sur le Code de Bonne Conduite de bioMérieux, ainsi que sur la gestion des conflits d'intérêts et la lutte contre la corruption. De plus, dans le cadre du programme de sensibilisation à la protection des données patients, les collaborateurs ayant un accès potentiel à cette nature de données ont également suivi un cours en ligne sur ce sujet.

3.4.2 Organisation

Le département Ethique et Conformité est organisé par région pour s'adapter à l'organisation du Groupe. Outre le Responsable Global de la Conformité, il est composé d'un Responsable de la Conformité pour chacune des 3 régions, ainsi qu'au niveau mondial, d'un Responsable de la protection des données personnelles et d'un Responsable des formations. Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes-relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées.

Chaque site a sa propre Equipe Conformité Locale (ECL) qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site et un coordinateur de formation.

bioMérieux a mis en place un réseau de représentants de la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses sites et de ses filiales. Le rôle de ce réseau est notamment d'être l'interface entre le Responsable de la protection des données personnelles et les entités.

Un comité Ethique et Conformité regroupe, sous la présidence du Responsable Global de la Conformité, des représentants de différentes fonctions globales du Groupe. Le rôle principal du Comité est d'assister l'équipe Ethique et Conformité dans la définition du programme, son déploiement et son adéquation avec les risques identifiés. Il se réunit tous les trimestres.

3.4.3 Alerte Professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place à travers une ligne téléphonique et une adresse électronique dédiées.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources Humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

Une ligne éthique se déploie progressivement dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présent. En place aux Etats-Unis depuis 2007, elle est actuellement déployée progressivement dans le reste du monde et notamment en Europe où il convient de prendre en compte la Directive européenne de protection des données à caractère personnel.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

3.5 Référentiel

Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du Groupe bioMérieux, à l'exception des petites sociétés françaises Advencis et CEERAM, acquises en fin d'année 2014. La société BioFire figure dans les indicateurs chiffrés à compter de 2014, année de son acquisition.

Collecte et consolidation des données

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales trimestriellement auprès des représentants HSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe HSE Corporate.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés équivalents temps plein . La part de l'effectif non couvert est de 285 équivalents temps plein.

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs de Santé, Sécurité et Environnement sont calculés, de façon unique, selon une méthode définie dans le « Programme de Reporting Corporate sur les indicateurs de Santé Sécurité et Environnement ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'effectif total du Groupe inclut les salariés équivalent temps plein ainsi que les intérimaires.

Informations sociales

- Effectifs inscrits, embauches et départs : concerne tous les salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée pour l'ensemble des filiales du Groupe (hors stagiaires et intérimaires).
- Formation : ensemble des heures de formation au cours de l'exercice qu'il s'agisse d'e-learning, formations présentielle, cohésion d'équipe et actions de coaching.
- Promotions : désigne le passage d'un collaborateur à niveau supérieur (méthode de classification internationale Hay).
- Absentéisme : nombre de jours d'absence (motifs disponibles en fonction du pays) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT). Pour la France, les absences sont distinguées en fonction du motif (maladies, accidents du travail ou maternité). Pour la Chine, les arrêts regroupent les motifs (maladies, accidents du travail et maternité). Pour les Etats-Unis, les absences regroupent les maladies, les accidents du travail et les congés sans solde.

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus suite à un accident de travail ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Environnement

Indicateurs concernant l'eau :

- Consommation totale d'eau (milliers de m³).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros).

Indicateurs concernant l'énergie :

- Consommation totale d'énergie (GWh).
- Consommation d'énergie de source renouvelable (GWh).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh / million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

- Quantité totale de déchets produits (tonnes).
- Déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre :

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est réalisée à l'aide des méthodologies GreenHouse Gas Protocol et Bilan Carbone[®].

Les indicateurs suivants sont évalués :

- Scope 1 : émissions de gaz à effet de serre directes :
 - Emissions directes des sources fixes de combustion
 - Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
 - Emissions directes fugitives
- Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie :
 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
 - Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

ANNEXE 6 – Rapport du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Emission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (15 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant nominal maximum de 500 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Emission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières (16 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant nominal maximum de 500 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (17 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 20 % du capital par an ^(a) et montant nominal maximum de 500 millions d'euros au maximum pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital (19 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	15 % de l'émission initiale dans la limite des plafonds des résolutions 15 à 17 ^{(a) (b)}	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société (20 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(a)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (21 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros ^(a) à compter de l'AG du 28 mai 2015	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison-mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société (22 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 4 210 280 euros pour les augmentations de capital ^(a) et montant maximum de 500 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE (23 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	Montant nominal maximum de 3 % du capital au jour de l'AG ^(a) du 28 mai 2015	Non utilisé
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (26 ^{ème} résolution)	AG 28 mai 2015 26 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2017	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	17 700 actions ^(c) (0,044 % du capital)

^(a) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de de 4 210 280 euros de nominal.

^(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros de nominal.

^(c) Conseils d'administration des 28 août et 17 décembre 2015

ANNEXE 7 – Rapport du Président du Conseil d'Administration sur
(1) la composition du Conseil
(2) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
d'administration et
(3) les procédures de contrôle interne et de
gestion des risques

Le présent Rapport a été soumis au Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2016.

Il est rappelé que ce Rapport a été rédigé en concertation avec notamment, la Direction des Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle, la Direction Financière, la Direction de la Qualité, le département Health, Security and Environment (HSE), la Direction Systèmes d'Informations, le département des Affaires Réglementaires, et la Direction de l'Audit Interne, Risques et Conformité.

1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

1.1 - Composition et organisation

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

La Direction Générale est confiée au Président du Conseil d'administration (choix du cumul des fonctions détaillé en § 2.4.1), assisté d'un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général et Monsieur Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2014. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En outre, les fonctions d'administrateur de Messieurs Alain Mérieux, Michele Palladino et Philippe Archinard ont été renouvelées par l'Assemblée du 28 mai 2014 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés par l'Assemblée générale du 28 mai 2014 : Madame Agnès Lemarchand et Monsieur Philippe Gillet dont les mandats arriveront à expiration en 2018.

Madame Marie-Hélène Habert et Monsieur Harold Boel ont été nommés par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 ; leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoyant que le Conseil d'administration peut être assisté d'un à trois censeurs, 2 censeurs ont été nommés à cette fonction par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Messieurs Henri Thomasson et Michel Angé ont été choisis au regard de leur connaissance particulière de la Société par le Conseil d'administration, après proposition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. Conformément aux statuts, ils assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers ne soient tenus par les avis ou recommandations émis.

Ainsi, au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont cinq sont indépendants,. Le détail de chacun des mandats est donné au § 14 du Rapport de gestion (cf. § 14 du Document de référence).

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007, 2009, 2010 et en mars 2015 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de Bonne Conduite adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

1.2 - Administrateurs indépendants

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, conformément aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code AFEP-MEDEF, prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration comprenait cinq administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Madame Marie-Hélène Habert,
- Madame Agnès Lemarchand,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Harold Boël,
- Monsieur Philippe Gillet.

Comme chaque année, lors du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2016, les administrateurs ont pu débattre et réévaluer la qualification d'indépendance des administrateurs listés ci-dessus.

Ces cinq administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

1.3 - Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 mai 2012 a nommé Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années. L'Assemblée générale du 26 mai 2016 sera appelée à se prononcer sur le renouvellement de son mandat.

Madame Agnès Lemarchand a été nommée par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années.

Afin de respecter la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil d'administration continuera de proposer aux prochaines Assemblées générales des actionnaires de la Société, la nomination de femmes en qualité d'administrateur.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 - Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF :

http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Code_de_gouvernement_entreprise_revise_novembre_2015.pdf

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

<p><u>Mandat des dirigeants</u> :</p> <p><i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i></p>	<p>Compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. L'Assemblée générale du 28 mai 2014 a voté le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.</p> <p>La Société a répondu au HCGE sur ce point. Ainsi, tout en considérant comme limité le risque lié au renouvellement des administrateurs en bloc dans une société contrôlée, la Société prévoit que le Conseil examinera la durée des mandats des prochains renouvellements en bloc (en particulier lors de l'Assemblée générale de 2018 qui statuera sur les comptes de 2017), en prévoyant des durées plus courtes (2 ou 3 ans pour le premier mandat renouvelable pour 4 ans). En outre, dans cet intervalle, le Conseil discutera de la nécessité d'appliquer cette même règle à tout éventuel renouvellement ou nouvelle nomination.</p>
--	--

<p><u>Evaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration</u> <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i></p>	<p>Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.</p>
<p><u>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes</u></p>	<p>Pour les raisons ci-dessus indiquées, la Société n'a jamais organisé de réunions des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. A l'occasion de l'auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration, les administrateurs ont toujours confirmé cette possibilité comme inopportune compte-tenu de la liberté de parole et la qualité des échanges au sein du Conseil.</p>
<p><u>Détention d'actions par les administrateurs</u> <i>Nombre d'actions significatif</i></p>	<p>A la date de leur nomination, chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société conforme aux dispositions du Règlement Intérieur. Au cours de l'exercice 2016, il sera à nouveau rappelé et suggéré à chacun des administrateurs que, même si aucun montant indicatif n'est précisé dans le Code AFEP-MEDEF, l'investissement d'une année de jetons de présence dans les titres de la Société ne paraît pas déraisonnable.</p>
<p><u>Cumul contrat de travail</u></p>	<p>Le Président Directeur Général dispose d'un contrat de travail avec l'Institut Mérieux. A ce titre, il participe à la réflexion stratégique de ce Groupe notamment concernant le pôle immunothérapie.</p>
<p><u>Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</u> <i>Présidence indépendante</i></p>	<p>La Société a décidé de ne pas suivre la recommandation du HCGE concernant la Présidence du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <p>Elle a ainsi considéré qu'il est dans son intérêt que Monsieur Alain Mérieux préside ledit Comité, permettant ainsi, une harmonisation des pratiques au sein du Groupe auquel elle appartient (l'Institut Mérieux) en matière de sélection de ses administrateurs, de la définition d'un plan de succession de ses dirigeants et de leur rémunération.</p>
<p><u>Administrateurs indépendants</u></p>	<p>Monsieur Michele Palladino est administrateur de la Société depuis près de 12 ans.</p> <p>Pour autant, la Société considère que l'indépendance de Monsieur Michele Palladino n'est pas remise en cause. En effet, sa prise de position, sa liberté de parole et son grand professionnalisme dans son rôle d'administrateur témoignent en permanence de son indépendance.</p>
<p><u>Mandats du Président Directeur Général dans des sociétés cotées extérieures au Groupe</u></p>	<p>Au 31 décembre 2015, Monsieur Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général, détenait 3 mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe.</p> <p>Compte-tenu de la répartition des missions de direction générale entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la Société considère que Monsieur Jean-Luc Belingard dispose du temps nécessaire à l'accomplissement de ses missions et que ses mandats extérieurs ne contreviennent pas aux intérêts de la Société.</p>

2.2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales,

(ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises. L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions à l'exception d'un administrateur absent à un Conseil. Le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et approuvé le communiqué de presse y afférent ; préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ;
- arrêté les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ; approuvé le communiqué de presse y afférent ;
- approuvé le budget 2016 et le plan stratégique ;
- étudié les évolutions des opérations de « business development » et des projets en cours et les a approuvés, le cas échéant ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration et sa composition ;
- créé le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques, déterminé sa composition et défini le montant des jetons de présence fixes et variables dus aux membres dudit Comité ; étudié la politique de développement durable et RSE de la Société et entendu l'organisme tiers indépendant sur le rapport RSE ;
- étudié les programmes de formation mis en œuvre par bioMérieux au sein de Mérieux Université, le programme de gestion des risques et les relations scientifiques existantes entre l'Institut Mérieux et bioMérieux ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé la rémunération pour l'année à venir ; révisé les conditions de son indemnité de départ (pour se conformer au code AFEP-MEDEF) ;
- arrêté la rémunération du Directeur Général Délégué pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé la rémunération pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2016 en matière de cautions, avals et garanties ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé le nouveau Règlement intérieur du Conseil ;
- autorisé préalablement une convention réglementée et procédé à l'examen annuel de celles dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2016, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position.

- L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions.
- Dans l'optique d'améliorer l'intégration des nouveaux membres, certains administrateurs ont suggéré l'organisation de séminaires de formation encore plus approfondis que ceux dispensés. Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais.
- L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Les administrateurs confirment que les informations sont diffusées avec un délai suffisant pour leur étude avant les Conseils.
- Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence régulière des membres du Comité de Direction.
- Les administrateurs pensent qu'il n'est pas nécessaire que les administrateurs indépendants se rencontrent en dehors de ses réunions en raison de la transparence dont la Direction fait preuve ainsi que la qualité des dialogues au cours des réunions. Ils estiment également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. 1.2 ci-dessus).
- A l'unanimité, les membres des Comités considèrent que les Comités dont ils font partie fonctionnent bien, avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes, toujours en amélioration. La grande qualité des débats au sein des Comités est très appréciée par ses membres ainsi que la bonne communication des informations.

2.3 - Les Comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

2.3.1 - Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2015, de Madame Agnès Lemarchand et de Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard. Monsieur Harold Boël et Madame Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Harold Boël assure la présidence de ce Comité.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Madame Agnès Lemarchand et Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le Rapport du groupe de travail sur le comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le Comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction Financière, de l'Audit Interne, Risques et Conformité, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'Audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux du Comité d'audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

En outre, le Comité d'audit participe à la sélection des Commissaires aux comptes de la Société en cas de renouvellement de leur mandat.

Le Comité d'audit se réunit entre 1 et 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est tenu, avec tous ses membres, à 6 reprises en 2015, à l'exception d'un Comité qui ne comptait que 2 membres.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture, ainsi que les rapports y afférents. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2014, les comptes annuels 2014, les comptes semestriels 2015, le chiffre d'affaires du premier, du deuxième et du troisième trimestre 2015. Le Comité a également examiné le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne. Il a revu les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Il a examiné le bilan des missions d'audit interne menées l'année précédente et les objectifs de l'année en cours. Il a également revu la cartographie des risques et pris connaissance d'une présentation détaillée du programme d'assurance de la Société. Il a été informé du rôle du département Ethique et Conformité et de son programme. Plus généralement, il a revu régulièrement la mise en œuvre des activités de la Direction Audit interne, Risques et Conformité.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance, et ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

Par ailleurs, le Directeur Fiscal a informé le Comité d'audit de l'évolution de la situation fiscale du Groupe. Les évolutions comptables et réglementaires ont également été partagées avec le Comité. Le Comité a pris connaissance du bilan et des évolutions du système de gestion intégrée du Groupe.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

2.3.2 - Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004 et modifié par le Conseil d'administration du 3 septembre 2010 qui a décidé de modifier les attributions dudit Comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations était constitué, au 31 décembre 2015, de Madame Marie-Hélène Habert et de Messieurs Michele Palladino et Alain Mérieux. Madame Marie-Hélène Habert et Monsieur Michele Palladino sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Alain Mérieux assure la présidence de ce Comité. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du Comité sur les seules questions de sélection et de nomination d'administrateurs.

Fonctionnement du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le Comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le

Président Directeur Général et, le cas échéant, par le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Travaux du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, deux fois en 2015. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : les négociations salariales, la politique de rémunération dans le Groupe, le versement d'un supplément d'intéressement en France, la mise en place d'un plan de rétention pour les salariés américains, la répartition des jetons de présence, les attributions gratuites d'actions, la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué et l'indemnité de départ du Président Directeur Général.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

2.3.3 - Le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Composition du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques a été créé par le Conseil d'administration du 10 mars 2015. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce Comité est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du Comité et le secrétariat est assuré par le « Chief Technology Officer » de la Société.

Le Conseil d'administration du 10 mars 2015 a désigné membres de ce Comité, Messieurs Philippe Archinard, Michele Palladino et Philippe Gillet, son Président.

Fonctionnement du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le Comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Travaux du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques a pour mission d'anticiper les ruptures technologiques à venir, évaluer les risques et leurs impacts sur la Société, mener des réflexions quant aux orientations de la Société et à la valorisation de nouvelles technologies.

Le Comité s'est réuni trois fois en présence de tous ses membres en 2015 et a notamment examiné l'application des technologies futures dans le domaine du diagnostic *in vitro* pour proposer différents axes de développement. Il a notamment examiné l'intérêt de l'acquisition de la société Applied Maths.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

2.4 - Exercice de la Direction Générale

2.4.1 - Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué. Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont aussi étendus que ceux

du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies ci-dessus (cf. *supra* § 2.2).

La fonction de Président Directeur Général a été confiée, en 2011, à Monsieur Jean-Luc Belingard. En 2014, tout en conservant la fonction unifiée de Président Directeur Général, la Société a choisi de confier la direction du Comité de Direction à Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué. La Société considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

La Société veille en particulier à respecter les prérogatives de chaque organe social (assemblée générale, conseil d'administration et direction générale). En outre, la répartition équivalente des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société, la présence de 5 administrateurs indépendants sur 9 à ce même Conseil et la direction du Comité de direction par le Directeur Général Délégué, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par deux Comités.

2.4.2 - Les Comités

Comité Stratégique

Ce Comité, composé aujourd'hui de trois membres (Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean-Luc Belingard) propose les orientations stratégiques à moyen et long terme du Groupe notamment en terme de développement géographique et d'options scientifiques et technologiques.

Comité de Direction

Ce Comité est présidé par Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué. Il est composé par ailleurs de Michel Baguenault - Directeur des Ressources Humaines et Communication, Nicolas Cartier - Directeur Unité Industrie, Portefeuille et Planification Stratégique, Pierre Charbonnier - Directeur Manufacturing et Supply Chain, Richard Ding - Directeur Région Asie Pacifique, Claire Giraut - Directeur Administratif et Financier, François Lacoste - Directeur Unité Clinique, Mark Miller - Directeur Médical, Yasha Mitrotti - Directeur Région Europe, Moyen-Orient, Afrique et Directeur Performance Commerciale, Alain Pluquet - Directeur Innovation, Randy Rasmussen - Directeur Biologie Moléculaire, Stefan Willemsen - Directeur Région Amérique, Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle.

Ce Comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la Qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Le Comité de Direction est tenu informé par la Direction Audit Interne, Risques et Conformité du déroulement du Programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1.1 de la présente Annexe 6), et de l'établissement du plan d'audit annuel ainsi que du résultat de ses interventions dont le suivi a été délégué aux Opérations.

2.5 - Rémunérations et informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le détail de la politique de rémunération et le montant des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués dans le Rapport de gestion publié dans le document de référence 2015.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le Rapport de gestion, publié dans le document de référence 2015.

2.6 - Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 - Organisation générale du contrôle interne

Objectifs, périmètre et référentiel utilisé

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel « Internal Control - Integrated Framework », émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

3.2 - Acteurs du contrôle interne

Direction Générale

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après (cf. § 3.4 de la présente Annexe 6).

Direction Financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction, la Direction Financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, reporting et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les Directions Administratives et Financières de chacune des autres entités du Groupe.

Direction de la Qualité Globale

La Direction de la Qualité Globale est rattachée à la Direction Générale qui lui donne les moyens de mener à bien les missions décrites ci-dessous :

- développer et mettre en place une stratégie globale de gestion de la qualité au sein du Groupe ;
- apporter aux régions le soutien nécessaire pour leur permettre de disposer des ressources et outils répondant à leurs besoins en terme de gestion de la qualité ;
- s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux ;
- analyser la pertinence et l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe ;
- suivre les réclamations des clients et mettre en œuvre un système de vigilance « Post Market Surveillance » (cf. § 6.3.4 du Document de référence).

Cette Direction déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

Département Health, Security and Environment (HSE)

Le département HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est élaborée par le département HSE et est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure également la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, GHS, CLP).

Le département HSE gère également le dispositif de maîtrise des risques au niveau de la production et de la Supply Chain. Les procédures et les processus sont développés et implémentés pour identifier les risques majeurs au niveau de la production et pour les maîtriser à travers les plans de continuité d'activité.

Enfin, le département HSE s'assure que les systèmes de gestion des normes environnementales et sécurité sont en place dans les sites de production qui ont obtenu, ou souhaitent obtenir, les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001.

Direction des Systèmes d'Information

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information consistent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information, en identifiant des opportunités de développement au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes ; en particulier, la Direction des Systèmes d'Informations est en charge de l'harmonisation des outils informatiques afin de permettre des décisions opérationnelles plus rapides et plus efficaces ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts ; apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition ;
- implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie ;
- réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement en France, aux Etats-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes, notamment pour les opérations de proximité.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les Directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est structurée en deux départements : Propriété Intellectuelle et Affaires Juridiques, ce dernier département comprenant des juristes dédiés au sein des trois régions.

Département Ethique et Conformité

Rapportant à la Direction Générale au sein de la Direction Audit Interne, Risques et Conformité, le département Ethique et Conformité est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 6).

L'organisation du département Ethique et Conformité s'appuie sur une équipe centrale et sur les filiales de la Société regroupées par région. Chaque filiale a ainsi sa propre équipe « Conformité Locale » qui comprend *a minima* le directeur de ladite filiale. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1).

Un Comité Ethique et Conformité est en place. Il est composé de représentants de différentes fonctions, dont : opérations, opérations commerciales, finance, ressources humaines, affaires réglementaires, affaires juridiques, R&D, systèmes d'Information, communication interne et audit interne et risques.

La Direction Générale et le Comité de Direction de la Société sont informés du déroulement du Programme (cf. § 3.3.1.1 ci-dessous).

3.3 - Le processus global de contrôle interne

3.3.1 - Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

3.3.1.1 - Programme Ethique et Conformité

Ce Programme est mis en place par le département Ethique et Conformité au sein de la direction de l'Audit Interne, Risques et Conformité (cf. § 5.2.3.4 du Document de Référence).

Son objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Le Programme vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer.

Le Programme Ethique et Conformité déploie une approche par les risques à partir des éléments suivants :

Les valeurs piliers de bioMérieux

Le Groupe a défini ses valeurs piliers qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien.

Le Code de bonne conduite

Ce Code de bonne conduite définit les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement des collaborateurs du Groupe. Remis à l'ensemble des salariés, il permet de les sensibiliser en particulier sur :

- le respect des lois ;
- la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'éthique professionnelle et l'intégrité ;
- la protection et l'utilisation appropriée des actifs ;
- les responsabilités sociales.

En outre, il encourage chaque collaborateur à exprimer ses préoccupations sur les questions de conformité.

Programme de prévention de la corruption

En complément du Code de bonne conduite du Groupe, la Société dispose d'un manuel de prévention de la corruption qui informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations et actions de communication sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé.

Alerte professionnelle

En place aux Etats Unis depuis 2007, une ligne téléphonique « Ethique » est déployée progressivement dans l'ensemble des pays où la Société est présente, notamment en Europe.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

Les règles de déontologie boursière

Les collaborateurs susceptibles de détenir des informations privilégiées ont signé le règlement de la Société relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite. De plus, une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde.

3.3.1.2 - Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un Manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce Manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales.

Ce Manuel porte notamment sur :

- les règles de séparation des tâches ;
- les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements ;
- les modalités de contrôle de la paie ;
- les principes de contrôle interne, de reporting financier et d'arrêté des comptes.

3.3.1.3 - Contrôle interne dans les régions et filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de chaque région et filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation de ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

3.3.1.4 - Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en Pologne et en Argentine en 2012. A fin 2015, ces deux centres supportent 19 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

3.3.1.5 - Mise en place d'un progiciel de gestion intégré

La Société a déployé un progiciel de gestion intégré dans 30 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

3.3.1.6 - Mise en place d'une cellule de formation financière

Depuis 2014, il existe, au sein de la Direction Finance, un département dédié à :

- la formation de tout nouveau Directeur ou Responsable Financier de filiale aux procédures et aux outils ; 2 sessions se tiennent chaque année ;
- l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

3.3.1.7 - Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce Manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

3.3.1.8 - Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 13485 (pour les produits de diagnostic *in vitro*) et ISO 9001 mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

Des autorités compétentes peuvent être amenées à auditer les sites de production (cf. § 1.12 de l'Annexe 3 du présent Rapport de gestion).

A titre d'exemple, la FDA américaine est susceptible d'auditer les sites dont la production est destinée aux Etats-Unis. Elle a ainsi audité le site de Durham (Caroline du nord, Etats-Unis) au cours des années 2012 et 2013 et a émis une lettre d'avertissement (warning letter) en août 2012. En octobre 2014, bioMérieux a reçu une lettre d'avertissement de la FDA au sujet du site de St Louis (Missouri, Etats-Unis). La FDA a confirmé en septembre 2015 que les observations ont été corrigées de façon satisfaisante (cf. § 6.3.5 du Document de référence).

L'ANSM française procède à des audits pour les produits destinés au marché européen. Elle a notamment audité le site de Craonne en septembre 2014 et a émis une lettre d'injonction en février 2015. La Société met en œuvre un plan d'action pour apporter une réponse aux points soulevés.

3.3.2 - Suivi et gestion des risques

Le département Risques de la Direction Audit Interne, Risques & Conformité est en charge de la cartographie des risques de la Société et de leur centralisation, classification et suivi (cf. §.1 de l'Annexe 3 du présent Rapport de gestion).

3.3.3 - Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Les acteurs du contrôle interne (cf. § 3.2 de la présente Annexe 6) jouent un rôle déterminant dans les activités de contrôle.

3.3.4 - Information et communication

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

3.4 - Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne et de la gestion des risques (leurs rôles et fonctionnements sont détaillés en première partie du présent rapport).

Pour cette supervision, ils s'appuient sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Départements d'Audit Interne et des Risques

Au sein de la Direction Audit Interne, Risques & Conformité, les départements d'Audit Interne et des Risques sont constitués d'une équipe centrale de cinq personnes, qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). Ces départements sont en charge de la gestion des risques d'une part, et, d'autre part, ils s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Ils contribuent ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels *via* un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Le département Audit Interne est doté d'une Charte d'audit interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une analyse des risques centraux, les départements de l'Audit Interne et des Risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement. Ils préparent également une synthèse des travaux réalisés qui est présentée annuellement au Comité d'audit et régulièrement au Comité de Direction.

Direction de la Qualité Globale

En accord avec le Système de Gestion de la Qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.

Audits Externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres et du réseau de PricewaterhouseCoopers, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux des départements de l'Audit Interne et des Risques.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce Ernst & Young et Autres, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société.

Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 6.3.5 du document de référence 2015.

Les clients de l'industrie pharmaceutique de la Société utilisent les produits bioMérieux dans le cadre de leur processus de contrôle qualité. Les règles de contrôle qui s'imposent à leur activité les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits du système qualité de bioMérieux. Ces audits leur permettent de vérifier la conformité de ce système qualité aux exigences BPF / GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practice) applicables à l'industrie pharmaceutique.

3.5 - Le processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.5.1 - Définition et objectifs

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.5.2 - Organisation et acteurs

La Direction Financière

Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.

Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie / Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- mettre en place les financements nécessaires pour couvrir les besoins en fonds de roulement de la Société et pour mener à bien les différents projets opérationnels et stratégiques de la Société ;
- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot. Ce système implique la plupart des filiales et permet d'optimiser la trésorerie du Groupe,
 - d'une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'audit.
- gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite à l'Annexe 9 relative aux comptes consolidés § 27.1.1. Les moyens mis en œuvre consistent :
 - dans un contexte de facturation des exportations hors Groupe en monnaies locales, en la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable,
 - en une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Il subsiste un risque de change lié à des expositions pas ou partiellement couvertes, à l'estimation du volume d'affaires et aux dettes localisées notamment dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur reporting. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel contributif et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Direction des Relations Investisseurs

Les textes de toutes les éditions financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc Belingard

ANNEXE 8 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

